

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 361

12 février 2008

SOMMAIRE

Air-Pur	17315	LBREP II Master S.à r.l.	17304
Altis Assurances S.A.	17286	Leader Wood S.A.	17322
Amatungulu International S.A.	17289	Leader Wood S.A.	17322
Arsinoe S.A.	17322	Le Pavillon du Parc Belair	17315
Belfilux S.A.	17326	Lepilux S.à r.l.	17284
BRE/Europe 2 S.à r.l.	17324	LM-IS S.à r.l.	17288
CDP Capital - EuroMezz S.à r.l.	17282	Luxembourg TOURISME S.A.	17304
cellixx S.A.	17323	Med-Tel International Holdings S.A.	17325
cellixx S.A.	17292	MP3 Holdings S.à r.l.	17327
Charlton Delux S.à r.l.	17284	Müller Freßnapf GmbH	17327
Chedar S.A.	17326	Multilux Media S.A.	17287
CJPS Invest S.A.	17311	MVC Koenigsallee Fixtures, S.à.r.l.	17283
Diam International S.à r.l.	17325	New Generation Investments Luxem- bourg S.à r.l.	17317
Diaruse Real Estate S.A.	17292	Nine Stars International S.A.	17288
Esseti S.A.	17285	Nortel Networks S.A.	17325
Exellair S.A.	17328	Olcese Finance S.A.	17326
Faune Holding S.A.	17327	Portfolio B.P. Conseil	17321
Febalux S.A.	17317	Procalux Holding S.A.	17293
Fiduciaire OCP, S.e.c.s.	17283	Recama S.A.	17324
Finsevi S.A.	17328	SCM Group International S.A.	17286
FIN.ZO S.A.	17285	Sigma Tau International S.A.	17290
First Track S.A.	17307	Silotec S.A.	17284
Glacier Investment I GP	17290	S.P.S. Holdings SA	17287
Glacier Investment I Holdings	17289	Stericycle Europe S.à r.l.	17294
Glacier Investment I S.C.A.	17283	Sugiton S.A.	17282
Global Pharmaceutical Leaders, Inc.	17286	Suluxan Holding S.A.	17291
Hexagon S.A., SICAR	17289	Tarncourt S.à r.l.	17291
IHC Immobilien A.G.	17291	Tipper Holding S.A.	17323
Immo Avenir S.A.	17315	TPG (Lux) Mey S.à r.l.	17282
Immobilière d'Aal Esch S.à r.l.	17314	WCC Europe S.à r.l.	17324
Investment Circle S.A.	17323	WCC Germany S.à r.l.	17321
IRADO Funding S.à r.l.	17294	Wellenstein SCI	17316
Kikerono Konzern AG	17294		

CDP Capital - EuroMezz S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 15.000,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 82.263.

Il résulte de la décision du Conseil de Gérance tenu au siège social en date du 20 décembre 2007 de la société CDP CAPITAL - EuroMezz S.à r.l. que les Gérants ont pris la décision suivante:

1. Le siège de la société est transféré du 46, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg au 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1885 Luxembourg à partir du 20 décembre 2007.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

CDP CAPITAL - EuroMezz S.à r.l.
MANACOR (LUXEMBOURG) S.A.
Gérant B
Signatures

Référence de publication: 2008014306/683/19.

Enregistré à Luxembourg, le 17 janvier 2008, réf. LSO-CM06013. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080011809) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 2008.

Sugiton S.A., Société Anonyme (en liquidation).

Siège social: L-1940 Luxembourg, 174, route de Longwy.
R.C.S. Luxembourg B 75.514.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Extrait

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la Société en date du 27 décembre 2007 que la clôture de la liquidation de la Société a été décidée avec effet le 27 décembre 2007 et que tous les documents et livres de la Société seront conservés pendant une période de 5 ans au moins au 174, route de Longwy, L-1940 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 décembre 2007.

HALSEY GROUP Sàrl
Domiciliataire
Signatures

Référence de publication: 2008014307/6762/20.

Enregistré à Luxembourg, le 17 janvier 2008, réf. LSO-CM05939. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080011793) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 2008.

TPG (Lux) Mey S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 1.000.000,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 114.806.

Par résolution circulaire en date du 13 décembre 2007, les gérants ont décidé de transférer le siège social de la société du 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg au 5, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg avec effet au 14 décembre 2007.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 janvier 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008014299/581/15.

Enregistré à Luxembourg, le 17 janvier 2008, réf. LSO-CM05953. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080011549) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 2008.

Fiduciaire OCP, S.e.c.s., Société en Commandite simple.

Enseigne commerciale: Fiduciaire ADC.C.
Siège social: L-3316 Berchem, 3C, rue de Schifflange.
R.C.S. Luxembourg B 121.030.

—
Assemblée générale extraordinaire du 8 janvier 2008

L'an deux mille huit, le huit janvier.

A Luxembourg, à 18.30 heures.

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires a pris, à l'unanimité des voix, la résolution suivante:

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires décide de transférer le siège social statutaire de la société au 3 c, rue de Schifflange à L-3316 Berchem.

Plus rien d'autre n'étant à l'ordre du jour et plus personne ne demandant la parole, la séance est levée et de tout ce qui précède, le présent procès-verbal est dressé et signé par les comparants, date qu'en tête des présentes.

Dont acte, rédigé en deux exemplaires originaux, dont les personnes soussignées reconnaissent chacune avoir reçu un exemplaire original dûment signé, le troisième exemplaire original étant destiné au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg (RCSL).

Signatures.

Référence de publication: 2008014305/7432/22.

Enregistré à Luxembourg, le 17 janvier 2008, réf. LSO-CM06314. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080011740) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 2008.

Glacier Investment I S.C.A., Société en Commandite par Actions (en liquidation).

Siège social: L-2341 Luxembourg, 5, rue du Plébiscite.
R.C.S. Luxembourg B 104.375.

—
CLÔTURE DE LIQUIDATION

Extrait de la résolution de l'associé unique de la Société du 21 décembre 2007

L'assemblée:

- prononce la clôture de la liquidation et constate que la Société a définitivement cessé d'exister;
- décide que les livres et documents sociaux seront déposés et conservés pendant une durée de cinq ans à partir du 21 décembre 2007 au siège social de NEWHAVEN TRUST COMPANY (CHANNEL ISLANDS) LIMITED, PO Box 212, One Lefebvre Street, St Peter Port, Guernsey GY1 4JE.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 janvier

GLACIER INVESTMENT I S.C.A.

Signature

Référence de publication: 2008014308/250/20.

Enregistré à Luxembourg, le 17 janvier 2008, réf. LSO-CM06128. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080011790) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 2008.

MVC Koenigsallee Fixtures, S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 10, rue Nicolas Adames.
R.C.S. Luxembourg B 110.498.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 21 janvier 2008.

B. Moutrier

Notaire

Référence de publication: 2008014280/272/12.

(080011776) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 2008.

Silotec S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 31, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 89.940.

—
Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue le 19 décembre 2007

L'Assemblée Générale Extraordinaire accepte:

- La nomination de la société INTERNATIONAL NET LTD., n ° d'immatriculation IBC 71055B, ayant son siège à 1, Cumberland Street, Nassau, Bahamas au poste de Commissaire aux comptes à la place du Commissaire démissionné le 20 novembre 2007, la société LE COMITIUM INTERNATIONAL S.A. ayant son siège à 186, Val Sainte Croix, L-1370 Luxembourg.

Luxembourg, le 19 décembre 2007.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2008014376/784/18.

Enregistré à Luxembourg, le 14 janvier 2008, réf. LSO-CM04126. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080011228) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 2008.

Lepilux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2546 Luxembourg, 5, rue C.M. Spoo.

R.C.S. Luxembourg B 127.513.

—
EXTRAIT

Il résulte d'une assemblée générale datée du 23 décembre 2007 que l'associé de la société Monsieur Edouardo Doandes, Romanian Passport N ° 10252319, demeurant à Vatra Luminoasa, 35, Bucharest, Roumanie, a cédé l'intégralité de ses parts sociales, à savoir 200 parts détenues dans la LEPILUX S.à r.l. à la société DOS HOLDINGS LTD, registre des sociétés C-41611, avec siège social à 60/2, Melita Street, Valletta VLT 1122, Malta.

Luxembourg, le 3 janvier 2008.

Pour extrait conforme

Pour la Société

C. Geiben

Par mandat spécial

Référence de publication: 2008014374/273/19.

Enregistré à Luxembourg, le 17 janvier 2008, réf. LSO-CM06057. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080010953) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 2008.

Charlton Delux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

R.C.S. Luxembourg B 94.833.

—
La société anonyme FORTIS INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A., avec siège social à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a dénoncé le siège social établi en ses locaux de la société à responsabilité limitée CHARLTON DELUX S.à r.l.

Monsieur Benoît Nasr a démissionné de son mandat de gérant.

Luxembourg, le 2 janvier 2008.

Pour avis sincère et conforme

CHARLTON DELUX S.à r.l.

FORTIS INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2008014303/29/17.

Enregistré à Luxembourg, le 17 janvier 2008, réf. LSO-CM06012. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080011427) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 2008.

FIN.ZO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 53.532.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue de manière extraordinaire le 27 décembre 2007

Résolution

L'assemblée ratifie la nomination de Monsieur Armand de Biase décidée par le conseil d'administration lors de sa réunion du 4 avril 2007.

Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes venant à échéance, l'assemblée décide de les élire pour la période expirant à l'assemblée générale statuant sur l'exercice clôturant au 30 juin 2008 comme suit:

Conseil d'administration:

- M. Sandro Capuzzo, employé privé, demeurant à Luxembourg, président;
- M. Armand de Biase, employé privé, demeurant à Luxembourg, administrateur;
- Mme Manuela Damore, employée privée, née le 4 mars 1972 à Rome (Italie), demeurant professionnellement à 19-21, bld du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, administrateur;

Commissaire aux comptes:

- ComCo S.A., 35, boulevard du Prince Henri, L -1724 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme
SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE
Banque Domiciliaire
Signatures

Référence de publication: 2008014368/24/27.

Enregistré à Luxembourg, le 17 janvier 2008, réf. LSO-CM05909. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080011331) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 2008.

Esseti S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 18, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 52.945.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue de manière extraordinaire le 27 décembre 2007

Résolutions

L'assemblée ratifie la cooptation de Monsieur Lepage Jonathan, décidée par le conseil d'administration lors de sa réunion du 31 mai 2007.

Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes venant à échéance, l'assemblée décide de les réélire pour la période expirant à l'assemblée générale statuant sur l'exercice 31 décembre 2007 comme suit:

conseil d'administration:

- MM. Dominique Audia, employé privé, demeurant à Luxembourg, président,
- Luca Checchinato, employé privé, demeurant à Luxembourg, administrateur;
- Jonathan Lepage, employé privé, demeurant à Luxembourg, administrateur;
- Maurizio Terenzi, dirigeant d'entreprises, demeurant à Rome (Italie), administrateur;
- Antonio Nicolai, dirigeant d'entreprises, demeurant à Rome (Italie), administrateur;

commissaire aux comptes:

ComCo S.A. 35, bd du Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

ESSETI S.A., Société Anonyme
Signature / Signature
Un administrateur / Un administrateur

Référence de publication: 2008014469/24/27.

Enregistré à Luxembourg, le 18 janvier 2008, réf. LSO-CM06543. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080011372) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 2008.

SCM Group International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 17.154.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires en date du 18 juillet 2007

Madame Linda Gemmani, administrateur de sociétés, née à Rimini (Italie), le 26 février 1967, demeurant à I-47900 Rimini, Italie, Via Covigmamo, 255, a été nommée comme administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2008.

Luxembourg, le 17 janvier 2008.

Pour extrait sincère et conforme

Pour *SCM GROUP INTERNATIONAL S.A.*

FORTIS INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2008014418/29/18.

Enregistré à Luxembourg, le 17 janvier 2008, réf. LSO-CM06173. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080010982) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 2008.

Global Pharmaceutical Leaders, Inc., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 93.553.

Extrait des décisions prises par l'associée unique en date du 19 décembre 2007

- 1) Le nombre de gérants a été diminué de 5 à 4.
- 2) Madame Ute Brigitte Fleishman a démissionné de son mandat de gérant de catégorie A.
- 3) Madame Tina Toy a démissionné de son mandat de gérant de catégorie B.
- 4) Docteur Martin Wassermann, né le 29 septembre 1940 à Frankfurt am Main (Allemagne), demeurant à D-61350 Bad Homburg V D Höhe, Theodor-Storm-Str, 33 (Allemagne), a été nommé comme gérant de catégorie B pour une durée illimitée,
- 5) La société est engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes d'un gérant de catégorie A et d'un gérant de catégorie B.

Luxembourg, le 2 janvier 2008.

Pour extrait sincère et conforme

Pour *GLOBAL PHARMACEUTICAL LEADERS, INC*

FORTIS INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2008014417/29/23.

Enregistré à Luxembourg, le 17 janvier 2008, réf. LSO-CM05814. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080010976) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 2008.

Altis Assurances S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8399 Windhof, 9, rue des Trois Cantons.

R.C.S. Luxembourg B 84.981.

Extrait des délibérations de l'Assemblée Générale tenue le 25 août 2007

L'Assemblée décide de reconduire les mandats d'administrateurs de:

- Monsieur Vincent Magnus, domicilié route de Longwy, 230, à B 6700 Arlon
- Madame Christine Schwartz, domiciliée route de Longwy, 230, à B 6700 Arlon
- Monsieur Frédéric Magnus, domicilié route de Longwy, 230, à B 6700 Arlon

L'Assemblée décide de reconduire également le mandat de Commissaire aux Comptes de:

- Monsieur Bernard Perreaux, domicilié à la rue Godefroid Kurh, 63, à B 6700 Arlon

Ces quatre mandats sont reconduits pour une durée de 6 ans, jusqu'à l'Assemblée Générale de 2013 qui statuera sur les comptes au 31 décembre 2012.

Pour extrait sincère et conforme aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Windhof, le 25 août 2007.

V. Magnus

Administrateur-délégué

Référence de publication: 2008014378/2319/22.

Enregistré à Luxembourg, le 2 janvier 2008, réf. LSO-CM00254. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080011285) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 2008.

S.P.S. Holdings SA, Société Anonyme.

Siège social: L-1340 Luxembourg, 3-5, place Winston Churchill.

R.C.S. Luxembourg B 84.753.

EXTRAIT

Lors de l'assemblée générale du 19 décembre 2007 les administrateurs désignés ci-dessous n'ont pas souhaité renouveler leurs mandats qui arrivaient à échéance:

- M. Laurent Heiliger, Administrateur, licencié en sciences commerciales et financières, 3-5, Place Winston Churchill L-1340 Luxembourg;

- M. Manuel Hack, Administrateur, maître es sciences économiques, 3-5, Place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg, LUX;

- Mrs Michelle Delfosse, Administrateur, ingénieur civil, 3-5, Place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg.

Lors de l'assemblée générale du 19 décembre 2007, le Commissaire aux comptes a également fait savoir qu'il ne souhaitait pas renouveler son mandat qui arrivait à échéance:

- ACCOFIN SOCIETE FIDUCIAIRE, commissaire aux comptes, 3-5, Place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg, RCS numéro B 62.492

Luxembourg, le 19 décembre 2007.

Pour S.P.S. HOLDINGS S.A.

Signature

Référence de publication: 2008014377/833/24.

Enregistré à Luxembourg, le 15 janvier 2008, réf. LSO-CM04679. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080011237) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 2008.

Multilux Media S.A., Société Anonyme (en liquidation).

Siège social: L-2180 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 93.508.

CLOTURE DE LIQUIDATION

Extrait

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société tenue le 12 décembre 2007, enregistré à Luxembourg, le 14 décembre 2007, LAC/2007/40871, que l'assemblée a décidé de clôturer la liquidation et à pris les résolutions suivantes en application de la loi 10 août 1915 relatif aux sociétés commerciales et conformément à l'article 9 de ladite loi.

- que les livres et documents sociaux resteront déposés et conservés pendant cinq ans à l'ancien siège de la société
- que les sommes et valeurs éventuelles revenant aux créanciers ou aux associés qui ne seraient pas présentés à la clôture de la liquidation seront déposés au même ancien siège social au profit de qui il appartiendra.

Pour extrait conforme délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 janvier 2008.

Pour la société

J. Elvinger

Notaire

Référence de publication: 2008014287/211/21.

(080011767) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 2008.

Nine Stars International S.A., Société Anonyme (en liquidation).

Siège social: L-1140 Luxembourg, 45-47, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 121.061.

—
CLOTURE DE LIQUIDATION

Extrait

Il résulte d'un acte de clôture de liquidation de société reçu par Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 19 décembre 2007, enregistré à Grevenmacher, le 28 décembre 2007, Relation: GRE/2007/5991:

I.- Que l'assemblée a prononcé la clôture de la liquidation et qu'elle a constaté que la société anonyme NINE STARS INTERNATIONAL S.A. en liquidation a cessé d'exister.

- Que l'assemblée décide en outre que les livres et documents sociaux resteront déposés et conservés pendant une période de cinq ans au moins à l'ancien siège social, et

- que toutes les sommes et valeurs éventuelles revenant aux actionnaires et aux créanciers, qui ne seraient pas présents à la clôture de la liquidation, seront déposées au même endroit au profit de qui il appartiendra.

Pour extrait conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 16 janvier 2008.

J. Seckler

Notaire

Référence de publication: 2008014295/231/22.

(080011766) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 2008.

LM-IS S.à r.l., Société à responsabilité limitée (en liquidation).

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 83.906.

—
CLOTURE DE LIQUIDATION

Extrait

Il résulte d'un acte de clôture de liquidation de société reçu par Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 20 décembre 2007, enregistré à Grevenmacher, le 31 décembre 2007, Relation: GRE /2007/6062:

I.- Que l'assemblée a prononcé la clôture de la liquidation et qu'elle a constaté que la société responsabilité limitée LM-IS S.à r.l. en liquidation a cessé d'exister.

2.- Que l'assemblée décide en outre que les livres et documents sociaux resteront déposés et conservés pour une période de cinq années dans les locaux de la SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE, 19-21, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

Pour extrait conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 16 janvier 2008.

J. Seckler

Notaire

Référence de publication: 2008014294/231/21.

(080011771) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 2008.

Hexagon S.A., SICAR, Société Anonyme sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 117.789.

—
Extrait des décisions prises par l'assemblée générale des actionnaires en date du 31 octobre 2007

- Le siège social a été transféré de L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon 1^{er}, à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

- Monsieur Jean Nahum, administrateur de sociétés, né le 17 janvier 1950 à Ankara (Turquie), demeurant à Tanova Sitesi C Block, Etiler Istanbul (Turquie), administrateur de catégorie A, a été nommé comme président du conseil d'administration.

Luxembourg, le 2 janvier 2008.

Pour extrait sincère et conforme

Pour HEXAGON S.A., SICAR

FORTIS INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2008014301/29/20.

Enregistré à Luxembourg, le 17 janvier 2008, réf. LSO-CM06005. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080011470) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 2008.

Amatungulu International S.A., Société Anonyme Holding.

R.C.S. Luxembourg B 33.345.

—
En date du 28 décembre 2007, la société anonyme FORTIS INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A., avec siège social à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a dénoncé le siège social établi en ses locaux de la société anonyme holding AMATUNGULU INTERNATIONAL S.A.

Messieurs Eric Magrini, Philippe Toussaint et Daniel Galhano ont démissionné de leur mandat d'administrateur.

La société à responsabilité limitée COMCOLUX S.à r.l. a démissionné de son mandat de commissaire aux comptes.

Luxembourg, le 4 janvier 2008.

Pour avis sincère et conforme

AMATUNGULU INTERNATIONAL S.A.

FORTIS INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2008014302/29/18.

Enregistré à Luxembourg, le 17 janvier 2008, réf. LSO-CM05992. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080011409) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 2008.

Glacier Investment I Holdings, Société à responsabilité limitée (en liquidation).

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.

R.C.S. Luxembourg B 111.638.

—
CLÔTURE DE LIQUIDATION

Extrait de la résolution de l'associé unique de la Société du 21 décembre 2007

L'assemblée:

- prononce la clôture de la liquidation et constate que la Société a définitivement cessé d'exister;

- décide que les livres et documents sociaux seront déposés et conservés pendant une durée de cinq ans à partir du 21 décembre 2007 au siège social de NEWHAVEN TRUST COMPANY (CHANNEL ISLANDS) LIMITED, PO Box 212, One Lefebvre Street, St Peter Port, Guernsey GY1 4JE.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 janvier

GLACIER INVESTMENT I HOLDINGS

Signature

Référence de publication: 2008014309/250/20.

Enregistré à Luxembourg, le 17 janvier 2008, réf. LSO-CM06118. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080011786) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 2008.

Glacier Investment I GP, Société à responsabilité limitée (en liquidation).

Siège social: L-2341 Luxembourg, 5, rue du Plébisците.

R.C.S. Luxembourg B 112.818.

—
CLÔTURE DE LIQUIDATION

Extrait de la résolution de l'associé unique de la Société du 21 décembre 2007

L'assemblée:

- prononce la clôture de la liquidation et constate que la Société a définitivement cessé d'exister;
- décide que les livres et documents sociaux seront déposés et conservés pendant une durée de cinq ans à partir du 21 décembre 2007 au siège social de NEWHAVEN TRUST COMPANY (CHANNEL ISLANDS) LIMITED, PO Box 212, One Lefebvre Street, St Peter Port, Guernsey GY1 4JE.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 janvier

GLACIER INVESTMENT I GP

Signature

Référence de publication: 2008014310/250/20.

Enregistré à Luxembourg, le 17 janvier 2008, réf. LSO-CM06125. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080011782) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 2008.

Sigma Tau International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 18, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 63.626.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue de manière extraordinaire le 28 décembre 2007

Résolutions

L'assemblée ratifie les cooptations de MM. Ugo di Francesco et Jean-Marc Leonard, décidées par le conseil d'administration lors de ses réunions du 3 mai 2007 et du 5 juin 2007.

Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes venant à échéance, l'assemblée décide de les réélire pour la période expirant à l'assemblée générale statuant sur l'exercice 2007 comme suit:

Conseil d'administration:

- MM. Ugo di Francesco, dirigeant d'entreprises, demeurant à Pregnana Milanese (Italie), président;
Mauro Bove, dirigeant d'entreprises, demeurant à Rome (Italie), administrateur;
Antonio Nicolai, dirigeant d'entreprises, demeurant à Rome (Italie), administrateur;
Luca Checchinato, employé privé, demeurant à Luxembourg, administrateur;
Jonathan Lepage, employé privé, demeurant à Luxembourg, administrateur;
Gustave Stoffel, employé privé, demeurant à Luxembourg, administrateur;
Dominique Audia, employé privé, demeurant à Luxembourg, administrateur.

Commissaire aux comptes:

ERNST & YOUNG, 7, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme
SIGMA TAU INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme
Signature / Signature
Un administrateur / Un administrateur

Référence de publication: 2008014470/24/30.

Enregistré à Luxembourg, le 18 janvier 2008, réf. LSO-CM06534. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080011380) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 2008.

IHC Immobilien A.G., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 59.184.

—
Extrait des décisions prises par le conseil d'administration en date du 28 décembre 2007

Monsieur Athanasios J. Martinos a été nommé comme président du conseil d'administration.

Luxembourg, le 2 janvier 2008.

Pour extrait sincère et conforme

Pour IHC IMMOBILIEN A.G.

FORTIS INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2008014471/29/16.

Enregistré à Luxembourg, le 17 janvier 2008, réf. LSO-CM06010. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080011461) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 2008.

Tarncourt S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 129.455.

—
Changement suivant le contrat de cession de parts du 21 décembre 2007:

- Ancienne situation associé unique:

La société anonyme RUTLAND INVESTMENT COMPANY N.V.: 3.412.165 parts sociales

- Nouvelle situation associé unique:

	Parts sociales
Monsieur Gérard Birchen, né à Esch-sur-Alzette, le 13 décembre 1961, demeurant professionnelle- ment à 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg	3.412.165
Total	3.412.165

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 janvier 2008.

Pour TARNCOURT S.à r.l.

FORTIS INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2008014472/29/22.

Enregistré à Luxembourg, le 17 janvier 2008, réf. LSO-CM06004. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080011502) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 2008.

Suluxan Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 8.869.

—
Conformément aux dispositions de l'article 64 (2) de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, les administrateurs élisent en leur sein un président en la personne de Madame Nicole Thirion. Cette dernière assumera cette fonction pendant la durée de son mandat.

Luxembourg le 26 avril 2007.

N. Thirion / P. Mestdagh

Administrateur, Présidente du Conseil d'Administration / Administrateur

Référence de publication: 2008014419/795/15.

Enregistré à Luxembourg, le 10 janvier 2008, réf. LSO-CM03050. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080011054) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 2008.

cellixx S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1140 Luxembourg, 45-47, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 124.330.

Par la présente, je démissionne avec effet immédiat de mon mandat du membre du conseil de surveillance de CELLIXX S.A.

Le 21 décembre 2007.

J. M. Boden.

Référence de publication: 2008014379/510/12.

Enregistré à Luxembourg, le 16 janvier 2008, réf. LSO-CM05439. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080011318) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 2008.

Diaruse Real Estate S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4963 Clemency, 8, rue Haute.

R.C.S. Luxembourg B 108.501.

DISSOLUTION

L'an deux mille sept, le dix-huit décembre.

Par-devant Maître Martine Decker notaire de résidence à Hesperange.

A comparu:

HETTANGE SA, une société constituée sous les lois de la République des Seychelles, établie et ayant son siège social au 1st Floor, Oliaji Trade Center, Francis Rachel Street, Victoria, Mahe, immatriculée au Registrar International Business Companies sous le numéro 029010,

ici représentée par son mandataire général Monsieur François Bourgon, administrateur de sociétés, demeurant professionnellement à L-1227 Luxembourg, 3, rue Bellevue,

en vertu d'une procuration sous seing privé émise le 14 novembre 2006,

de laquelle une copie conforme, après signature ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte pour être enregistrée en même temps.

Laquelle comparante a, par son mandataire, prié le notaire d'acter que:

- la société DIARUSE REAL ESTATE S.A, établie et ayant son siège social à L-4963 Clémency, 8, rue Haute, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 108.501, a été constituée sous la forme d'une société de droit panaméen et sous la dénomination de DIARUSE REAL ESTATE INC. suivant acte notarié du 9 mai 1966, enregistré au Public Registry Office, Mercantile Department, Microjacket 186907, Roll 20675, Frame 0093 en date du 11 mai 1966 et ayant adopté la nationalité luxembourgeoise et la forme de société anonyme suivant acte reçu par Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 24 mai 2005, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 1040 du 14 octobre 2005, ledit acte contenant entre autres la modification de la dénomination sociale en DIARUSE REAL ESTATE S.A,

modifiée suivant acte reçu par Maître Alex Weber, notaire de résidence à Bascharage, en date du 17 octobre 2007, publié audit Mémorial C numéro 2848 du 8 décembre 2007.

- la Société a un capital entièrement libéré de 45.662,- EUR (quarante-cinq mille six cent soixante-deux euros), représenté par 1.000 (mille) actions sans désignation de valeur nominale;

- la comparante s'est rendue successivement propriétaire de la totalité des actions de la société DIARUSE REAL ESTATE S.A;

- par la présente, la comparante prononce la dissolution anticipée de la Société avec effet immédiat;

- la comparante déclare avoir pleinement connaissance des statuts de la société et connaître parfaitement la situation financière de la société;

- la comparante, en sa qualité de liquidateur de la société DIARUSE REAL ESTATE S.A déclare que tout le passif de la société DIARUSE REAL ESTATE S.A, est réglé sinon provisionné;

- l'activité de la société a cessé; l'actionnaire unique est investi de tout l'actif et il réglera tout passif éventuel de la société dissoute; partant la liquidation de la société est à considérer comme faite et clôturée;
- l'actionnaire unique donne décharge pleine et entière aux administrateurs et commissaire pour l'exécution de leur mandat jusqu'à ce jour.
- les documents et pièces relatifs à la société dissoute resteront conservés durant 5 ans à L-4963 Clémency, 8, rue Haute.

Dont acte, fait et passé à Hesperange, en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête.

Et après lecture faite au mandataire de la comparante, connu du notaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, celui-ci a signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: F. Bourgon, M. Decker.

Enregistré à Luxembourg, le 21 décembre 2007, Relation: LAC/2007/42656. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Sandt.

Pour copie conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le jeudi 17 janvier 2008.

M. Decker.

Référence de publication: 2008014952/241/54.

(080011788) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 2008.

Procalux Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 39, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 27.958.

— DISSOLUTION

L'an deux mille sept, le vingt et un décembre.

Par-devant Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

A comparu:

La société DE LUXE INVESTMENTS LIMITED, avec siège social à Nerine Chambers, 5, Columbus Centre, Pelican drive, Road Town, Tortola, BVI,

ici représentée par Madame Sofia Afonso-Da Chao Conde, employée privée, demeurant à Differdange, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée annexée aux présentes.

La prédite mandataire, agissant ès-qualités, prie le notaire instrumentant de documenter:

- que sa mandante est seule propriétaire de toutes les actions de la société anonyme holding PROCALUX HOLDING S.A., avec siège social à L-2520 Luxembourg, 39, allée Scheffer

inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B numéro 27.958

constituée aux termes d'un acte reçu par Maître Joseph Elvinger, notaire alors de résidence à Dudelange, en date du 28 avril 1988, publié au Mémorial C numéro 186 du 9 juillet 1988,

dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu aux termes d'un acte reçu par Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 29 octobre 2001, publié au Mémorial C numéro 354 du 5 mars 2002,

dont le capital social est de deux millions dix mille euros (€ 2.010.000,-), représenté par trente mille (30.000) actions d'une valeur nominale de soixante-sept euros (€ 67,-) chacune,

- que sa mandante décide de dissoudre ladite société;
- que tout le passif de la société a été réglé, sinon dûment provisionné;
- qu'en sa qualité d'actionnaire unique, sa mandante reprend tout l'actif à son compte;
- que sa mandante reprend à son compte tout passif éventuel, même non encore connu, et qu'elle assume pour autant que de besoin, la qualité de liquidateur;
- que la liquidation de la société peut être considérée comme définitivement clôturée;
- que décharge est accordée aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes de la société;
- que les livres et documents de la société se trouvent conservés pendant cinq (5) ans à l'adresse du siège de ladite société.

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette, en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, elle a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: S. Afonso-Da Chao Conde, F. Kessler.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 31 décembre 2007, Relation: EAC/2007/16804. — Reçu 12 euros.

Le Receveur ff. (signé): Oehmen.

Pour expédition conforme délivrée à la société sur demande pour servir aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 14 janvier 2008.

F. Kessler.

Référence de publication: 2008014948/219/42.

(080011795) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 2008.

IRADO Funding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.

R.C.S. Luxembourg B 107.836.

Le bilan au 16 mai 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2008014734/1463/12.

Enregistré à Luxembourg, le 17 janvier 2008, réf. LSO-CM05906. - Reçu 32 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080010911) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 2008.

Kikerono Konzern AG, Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 18.306.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

KIKERONO KONZERN A.G.

T. Simonin / L. Mostade

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2008014764/795/14.

Enregistré à Luxembourg, le 16 janvier 2008, réf. LSO-CM05693. - Reçu 24 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080010939) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 2008.

Stericycle Europe S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 135.343.

STATUTES

In the year two thousand and seven, on the nineteenth of December.

Before Ms Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

STERICYCLE INTERNATIONAL, LLC, a company, incorporated under the laws of the State of Delaware, having its registered office at 28161 North Keith Drive, Lake Forest, Illinois 60045, United States of America, registered with the US Internal Revenue Service under the number 81-0633434, hereby represented by Mrs Corinne Petit, private employee, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given on 18 December 2007.

The said power of attorney, after having been signed ne varietur by the proxy holder of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, in the capacity in which it acts, has requested the undersigned notary to state as follows the articles of association of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated.

Chapter I. Name - Duration - Object - Registered office

Art. 1. Name and duration. There exists a société à responsabilité limitée (private limited liability company) by the name of STERICYCLE EUROPE S.à r.l. (the Company) which will be governed by the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg and particularly by the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the Law) as well as by the present articles of association (the Articles).

The Company is formed for an unlimited duration.

Art. 2. Corporate object. The Company may:

- carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquisition of shareholdings in any company or firm in any form whatsoever, and the administration, management, control and development of those shareholdings;
- establish, manage, develop and dispose of a portfolio of securities and intellectual property rights (including but not limited to patents and trademarks) of whatever origin; it may also acquire securities and patents, by way of investment, subscription, underwriting or option, and realize them by way of sale, transfer, exchange or otherwise; and it may also give guarantees and grant security in favour of third parties or subsidiaries and/or affiliates of the Company to secure its obligations and the obligations of companies in which the Company has a direct or indirect participation or interest and to companies which form part of the same group of companies as the Company and it may grant any assistance to such companies, including, but not limited to, assistance in the management and the development of such companies and their portfolio, financial assistance, loans, or advances; it may pledge, transfer, encumber or otherwise create security over some or all of its assets;
- take any measure and carry out any operation, including, without limitation, commercial, financial, personal and real estate transactions which it may deem necessary or useful for the accomplishment and development of its objects;
- borrow from subsidiaries and/or affiliates of the Company and/or any other person or entity in any form and proceed to the private issue of bonds and debentures; and it may also lend funds including the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities to its subsidiaries and/or affiliated companies.

Art. 3. Registered office. The Company has its registered office in Luxembourg. It may be transferred to any other place within the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of the shareholder(s). It may be transferred within the boundaries of the municipality by a resolution of the manager/board of managers of the Company.

The Company may have offices and branches (whether or not permanent establishments), both in the Grand Duchy of Luxembourg and abroad.

Chapter II. Corporate capital

Art. 4. Share capital.

4.1 The Company's subscribed share capital is fixed at EUR 12,500 (twelve thousand five hundred Euro), represented by 12,500 (twelve thousand five hundred) shares having a nominal value of EUR 1 (one Euro) each.

4.2 Without prejudice to article 4.6 below, the subscribed capital of the Company may be increased or reduced by a decision of the general meeting of the shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

4.3 The Board of Managers is authorised to increase the share capital of the Company by up to EUR 155,000,000 (one hundred fifty-five million Euro) represented by 155,000,000 (one hundred fifty-five million) shares with a nominal value of EUR 1 (one Euro) each.

4.4 As a consequence, the Board of Managers (as defined in defined in article 8 below) is authorised and empowered to:

(a) implement a capital increase by issuing from time to time new shares to be paid up in cash or by way of contribution of assets in kind, by incorporating reserves or profits carried forward or in any other manner, including the exercise of warrants and the conversion of convertible bonds and convertible preferred equity certificates issued by the Company from time to time; and

(b) fix the place and the date of the issue or the successive issues of the shares, the issue price, with or without a premium, the date from which the shares shall bear dividend and the terms and conditions of subscription and payment of the shares;

and after each increase of the share capital performed in the legally required form by the Board of Managers, the present article is, as a consequence, to be adjusted.

4.5 The above mentioned authorisation will be valid for a period of five years from 19 December 2007 and it may be renewed by a resolution of the extraordinary general meeting of the shareholders as to the shares of the authorised capital which will not have been issued by the Board of Managers before then,

4.6 Each time the Board of Managers acts to render effective the increase of capital as authorised above, the present article of the Articles shall be amended so as to reflect the increase of the subscribed capital, and the Board of Managers or any person authorised by the Board of Managers shall state such amendment in the form prescribed by law.

Art. 5. Shares. Each share entitles the owner thereof to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

Art. 6. Transfer of shares. In case of plurality of shareholders, the transfer of shares inter vivos to third parties must be authorized by the general meeting of the shareholders who represent at least three-quarters of the paid-in capital of the Company. No such authorisation is required for a transfer of shares among the shareholders.

The transfer of shares mortis causa to third parties must be accepted by the shareholders who represent three-quarters of the rights belonging to the surviving shareholders.

Art. 7. Redemption of shares. The Company shall have power to acquire shares in its own capital provided that the Company has sufficient distributable reserves to that effect.

The acquisition and disposal by the Company of shares held by it in its own share capital shall take place by virtue of a resolution of and on the terms and conditions to be decided upon by the general meeting of the shareholder(s). The quorum and majority requirements applicable for amendments to the Articles shall apply.

Chapter III. Management

Art. 8. Management - Board of Managers.

8.1 The Company is managed by a board of managers (the Board of Managers) composed of at least one or more A managers (the A Managers) and one or more B managers (the B Managers), appointed by the general meeting of the shareholder(s) which shall decide on the remuneration and the terms and conditions of appointment of each of the managers. The managers need not be shareholders. The general meeting of the shareholder(s) may at any time and without cause (ad nutum) revoke and replace any manager(s).

The majority of the Board of Managers shall be non-resident in the United Kingdom (the UK) for UK tax purposes and shall not be based full-time in the UK.

8.2 The Board of Managers may appoint from among its members a chairman (the Chairman). The chairman will not be resident in the UK for UK tax purposes and will not be based full-time in the UK.

The Chairman, if any is appointed, will preside at all general meetings of the shareholder(s) and of the Board of Managers. In case of absence of the Chairman, the general meeting of the shareholder(s) or, as the case may be, the Board of Managers will appoint another person to be chosen among the members of the Board of Managers as chairman pro tempore by vote of the majority in number present in person or by proxy at the relevant meeting.

8.3 Meetings of the Board of Managers are convened by the Chairman or by or by at least one A Manager and at least one B Manager.

The managers will be convened separately to each meeting of the Board of Managers. Except in cases of urgency which will be specified in the convening notice or with the prior consent of all those entitled to attend, at least a two days' written notice of Board of Managers' meetings shall be given to all those entitled to attend.

The meeting will be duly held without prior notice if all the managers are present or duly represented.

The meetings are held at the place, the day and the hour specified in the convening notice. Meetings are held, as a rule, in the city of Luxembourg. No meeting shall be held in the UK.

The notice may be waived by the consent in writing or by telefax or telegram or telex or e-mail transmission of each manager. No separate notice is required for meetings held at times and places specified in a schedule previously adopted by resolution of the Board of Managers.

8.4 Any manager may act at any meeting of the Board of Managers by appointing in writing or by telefax or telegram or telex or e-mail transmission another manager as his proxy, provided that no manager who is tax-resident in the UK or based full time in the UK may be appointed as a proxy.

A manager may represent more than one of his colleagues at a meeting of the Board of Managers.

8.5 A manager, other than a manager who is physically present in the UK, may participate in any meeting of the Board of Managers by conference call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. Any participation to a conference call initiated and chaired by a Luxembourg resident manager is equivalent to a participation in person at such meeting and the meeting held in such form is deemed to be held in Luxembourg.

8.6 The Board of Managers can validly debate and take decisions only if (a) the majority of its members are present or represented, including at least one A Manager and one B Manager and (b) the majority of the members present or represented are not tax-resident in the UK nor based full-time in the UK.

8.7 Decisions of the board of managers are taken by a majority of the votes cast, provided that at least one A Manager and one B Manager cast a vote in favour of such decisions.

8.8 Circular resolutions signed by all the managers shall be valid and binding in the same manner as if passed at a duly convened and held meeting, provided that no resolution will be effective if signed by a manager present in the UK or in any other jurisdiction specified from time to time by the board of managers. Such signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter, telefax, telex or e-mail. A meeting of the Board of Managers held by way of circular resolution will be deemed to be held in Luxembourg.

8.9 In dealing with third parties, the Board of Managers shall have the powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and sanction acts and operations consistent with the Company's objects and further provided the terms of this article 8 shall be complied with.

8.10 All powers not expressly reserved by law or by the Articles to the general meeting of the shareholder(s) fall within the scope of the competence of the Board of Managers.

8.11 The Company shall be bound by the joint signatures of an A Manager and a B Manager in all matters.

8.12 The general meeting of the shareholder(s) may appoint from among the members of the Board of Managers one or several general managers who may be granted the powers to bind the Company by their respective sole signature,

provided they act within the powers vested in the Board of Managers, and provided that they not be resident in the UK for UK tax purposes and not be based full-time in the UK.

8.13 The Board of Managers may delegate part of its powers for specific tasks to one or several ad hoc agents (either members of the Board of Managers or not) and may revoke such appointments at any time.

The Board of Managers will determine the agent(s)' responsibilities and his/their remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his/their agency.

8.14 The decisions of the Board of Managers will be recorded in minutes to be inserted in a special register and signed by the Chairman (or the chairman pro tempore as the case may be), by the Secretary or by any A and B Manager acting jointly.

Any proxies will remain attached thereto.

Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise will be signed by the Chairman (or the chairman pro tempore as the case may be), by the Secretary or by any A and B Manager acting jointly.

8.15 The effective place of management shall be Luxembourg.

All management activities shall, as a rule, be carried out in or from Luxembourg.

Art. 9. Liability of the managers. The managers assume, by reason of their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by them in the name of the Company, so long as such commitment is in compliance with the Articles as well as the applicable provisions of the Law.

Chapter IV. Secretary

Art. 10. Appointment of a secretary. The Board of Managers may appoint a secretary, either a manager or not, who shall be in charge of keeping the minutes of the meetings of the Board of Managers (the Secretary).

The Secretary, if any is appointed, shall have the responsibility to act as clerk of the meetings of the Board of Managers and, to the extent practical, of the general meetings of the shareholder(s), and to keep the records and the minutes of the Board of Managers and of the general meetings of the shareholder(s) and their transactions in a book to be kept for that purpose, and he shall perform like duties for all committees of the Board of Managers, if any, when required. He shall have the possibility to delegate his powers to one or several persons provided he shall remain responsible for the tasks so delegated.

The Secretary shall have the power and authority, which shall be provided only by the Board of Managers, to issue certificates and extracts on behalf of the Company to be produced in court or, more generally, vis-à-vis any third parties and to be used as official documents.

Chapter V. General meetings of shareholder(s)

Art. 11. Annual and extraordinary general meetings of the shareholder(s). An annual general meeting of the shareholder(s) shall be held at the registered office of the Company, or at such other place in the municipality of its registered office as may be specified in the notice of meeting.

Other general meetings of the shareholder(s) may be held at such place and time as may be specified in the respective notices of meeting.

As long as the Company has no more than twenty-five (25) shareholders, resolutions of shareholder(s) can, instead of being passed at general meetings, be passed in writing by all the shareholders. In this case, each shareholder shall be sent an explicit draft of the resolution(s) to be passed, and shall vote in writing (such vote to be evidenced by letter or telefax or electronic mail (e-mail) transmission).

Art. 12. Shareholder(s)' voting rights. Each shareholder may participate in general meeting of the shareholder(s) irrespective of the number of shares which he owns.

Each shareholder has voting rights commensurate to his shareholding.

Each shareholder may appoint by proxy a representative who need not be a shareholder to represent him at any general meeting of the shareholder(s).

Art. 13. Quorum - Majority. Resolutions of the general meeting of the shareholder(s) are only validly taken in so far as they are adopted by shareholders owning more than half of the Company's share capital.

However, resolutions to amend the Articles, to dissolve or liquidate and to merge the Company may only be carried out by a majority in number of shareholders owning at least three quarters of the Company's share capital.

As long as the Company has no more than 25 shareholders, resolutions of shareholder(s) can, instead of being passed at general meetings, be passed in writing by all the shareholders. In this case, each shareholder shall be sent an explicit draft of the resolution(s) to be passed, and shall vote in writing (such vote to be evidenced by letter or telefax or telegram or telex or e-mail transmission).

Chapter VI. Financial year - Financial statements - Profit sharing

Art. 14. Financial year. The Company's financial year begins on the first of January and ends on the thirty-first of December of the same year.

Art. 15. Financial statements. Each year the books are closed and the Board of Managers prepares the financial statements of the Company (including a balance sheet, a profit and loss accounts and the notes to the annual accounts) in accordance with the relevant Luxembourg legal provisions.

Art. 16. Inspection of documents. Each shareholder may inspect the above financial statements at the Company's registered office.

Art. 17. Appropriation of profits - Reserves. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is set aside for the establishment of a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

The balance may be distributed to the shareholder(s) commensurate to their shareholding in the Company.

The general meeting of the shareholder(s) shall have power to make payable one or more interim dividends.

Chapter VII. Dissolution - Liquidation

Art. 18. Dissolution. The insolvency or bankruptcy or any other similar procedure of the shareholder(s) will not cause the dissolution of the Company. The shareholder(s) must agree, in accordance with paragraph 2 of article 13 of the Articles, to the dissolution and the liquidation of the Company as well as the terms thereof.

Art. 19. Liquidation. At the time of the winding up of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidator(s), whether shareholder(s) or not, appointed by the general meeting of the shareholder(s) who will determine its/their powers and remuneration.

Chapter VIII. Audit

Art. 20. Statutory Auditor - External Auditor.

20.1 In accordance with article 200 of the Law, the Company needs only to appoint a statutory auditor (commissaire aux comptes) if it has more than 25 shareholders.

20.2 An external auditor (réviseur d'entreprises) must be appointed whenever the exemption provided for by articles 69 and 35 of the law of 19 December 2002 concerning the trade and companies register and the bookkeeping and the annual accounts of the companies does not apply.

Chapter IX. Governing law

Art. 21. Reference to legal provisions. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in the Articles.

Subscription and Payment

All shares have been subscribed as follows:

	shares
STERICYCLE INTERNATIONAL, LLC, prenamed:	12,500
Total:	12,500

All shares have been fully paid-up by contribution in cash, so that the sum of EUR 12,500 (twelve thousand five hundred Euro) is at the free disposal of the Company; evidence of which has been given to the undersigned notary.

Transitory provisions

By way of derogation to article 14 of the Articles, the Company's first financial year is to run from the date hereof to the thirty-first of December 2008.

Estimate of costs

The amount of expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be born by the Company as a result of the present deed is estimated to be approximately two thousand euro (2,000 EUR).

Extraordinary general meeting

Immediately after the incorporation of the Company, the sole shareholder of the Company has adopted the following resolutions:

1. The sole shareholder of the Company resolves to set the number of managers of the Company at 7 (seven) constituting therefore the board of managers of the Company.

2. The sole shareholder of the Company resolves to appoint the following 7 (seven) persons as managers of the Company for an unlimited period of time:

(a) Bill Blyde, CEO, born on June 26, 1956 in Gravesend, England, with professional address at 2nd Floor, Apex House, London Road Gravesend, Kent DA11 9PD, United Kingdom, as A manager of the Company;

(b) Mark Miller, CEO, born on December 5, 1955 in Lake Forest, IL USA, with professional address at 28161 North Keith Drive, Lake Forest, IL 60045, United States of America, as A manager of the Company;

(c) Frank ten Brink, CFO, born on December 10, 1956 in Enschede, Netherlands, with professional address at 28161 North Keith Drive, Lake Forest, IL 60045, United States of America, as A manager of the Company;

(d) Elizabeth Brandel, vice president, born on November 28, 1959 in Buffalo, New York USA, with professional address at 28161 North Keith Drive, Lake Forest, IL 60045, United States of America, as A manager of the Company;

(e) Shan Sacranie, executive vice president, born on May 5, 1952 in Blantyre, Malawi, with professional address at 28161 North Keith Drive, Lake Forest, IL 60045, United States of America, as A manager of the Company;

(f) Gérard Birchen, company manager, born on December 13, 1961 in Esch-sur-Alzette, Grand-Duchy of Luxembourg, with professional address at 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, as B manager of the Company; and

(g) Sinan Sar, company manager, born on June 5, 1980 in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, with professional address at 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, as B manager of the Company.

3. The sole shareholder of the Company resolves to set the registered office of the Company at 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the years and day first above written.

The document having been read to the proxy holder of the appearing parties, the proxy holder of the appearing parties signed together with the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le dix-neuf décembre, Par-devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, au Grand-Duché de Luxembourg,

A comparu:

STERICYCLE INTERNATIONAL, LLC, une société de droit du Delaware, aux Etats-Unis d'Amérique, ayant son siège social au 28161 North Keith Drive, Lake Forest, Illinois 60045, aux Etats-Unis d'Amérique, et immatriculée auprès de l'US Internal Revenue Service sous le numéro 81-0633434, ici représentée par Mme Corinne Petit, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration accordée le 18 décembre 2007.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise en même temps que celui-ci aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle partie comparante, ès-qualités en vertu de laquelle elle agit, a requis le notaire instrumentant d'arrêter les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'elle déclare constituer comme suit.

Chapitre I^{er} . Nom - Durée - Objet - Siège social

Art. 1^{er} . Nom et durée. Il existe une société à responsabilité limitée sous le nom de STERICYCLE EUROPE S.à r.l. (ci-après la Société) qui sera régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg et plus particulièrement par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi) ainsi que par les présents statuts (ci-après les Statuts).

La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 2. Objet social. La Société peut:

- accomplir toutes transactions liées directement ou indirectement à l'acquisition de participations dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit, ainsi qu'à l'administration, la gestion, le contrôle et le développement des ces participations;

- créer, gérer, mettre en valeur et liquider un portefeuille se composant de titres et de droits intellectuels (en ce compris mais de manière non limitative des brevets et marques) de toute origine; elle peut aussi acquérir des titres et brevets par voie d'investissement, souscription, prise ferme ou option, et les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement; elle peut également consentir des garanties ou des sûretés au profit de tierces personnes ou à ses filiales et/ou à des sociétés affiliées afin de garantir ses obligations et les obligations de sociétés dans lesquelles elle a une participation ou un intérêt directs ou indirects et à toute société faisant partie du même groupe de sociétés que la Société et elle peut assister ces sociétés, y compris, mais non seulement, pour la gestion et le développement de ses sociétés et leur portefeuille, financièrement, par des prêts ou par des avances; elle peut nantir, céder, grever de charges toute ou partie de ses avoirs ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur toute ou partie de ses avoirs

- prendre toutes mesures et accomplir toutes opérations, en ce compris et de manière non limitative, toutes transactions commerciales, financières, personnelles et immobilières qui sont de nature à favoriser directement ou indirectement la réalisation de son objet social;

- emprunter de ses filiales et/ou de sociétés appartenant au même groupe que la Société et/ou de toute autre personnes ou entités sous toutes formes et procéder à l'émission privée d'obligations de toute nature; elle peut aussi peut accorder tous crédits, y compris le produit de prêts et/ou émissions de valeurs mobilières, à ses filiales et/ou à des sociétés affiliées.

Art. 3. Siège social. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg.

Il peut être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution d'une assemblée générale extraordinaire de l'associé unique/des associés. Il pourra être transféré dans les limites de la municipalité par une résolution du gérant/conseil de gérance de la Société.

La Société peut avoir des bureaux et succursales (que ce soient des établissements permanents ou non) à la fois au Grand Duché de Luxembourg et à l'étranger.

Chapitre II. Capital social

Art. 4. Capital.

4.1 Le capital social souscrit de la Société est fixé à EUR 12.500 (douze mille cinq cent Euros), représenté par 12.500 (douze mille cinq cents) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 1 (un Euro) chacune.

4.2 Sous réserve de l'article 4.6 ci-dessous, le capital social souscrit de la Société peut être augmenté ou réduit en vertu d'une décision de l'assemblée générale des associés statuant comme en matière de changement des statuts.

4.3 Le conseil de gérance est autorisé à augmenter le capital social de la Société dans la limite de EUR 155.000.000 (cent cinquante-cinq millions d'Euros), représenté par 155.000.000 (cent cinquante-cinq millions) parts sociales ayant une valeur nominale de EUR 1 (un Euro) chacune.

4.4 En conséquence, le conseil de gérance (tel que défini à l'article 8 ci-dessous) est autorisé à et mandaté pour:

(a) augmenter le capital social par voie de l'émission de nouvelles parts sociales, libérées par voie de versements en espèces ou d'apports en nature ou par voie d'incorporation de réserves, de bénéfices reportés ou de toute autre manière, y compris par l'exercice de warrants et la conversion d'obligations convertibles et de convertible preferred equity certificates émis par la Société; et

(b) fixer le lieu et la date d'émission ou des émissions successives de parts sociales, le prix d'émission, avec ou sans prime d'émission, la date à partir de laquelle les actions donneront lieu à des dividendes et les conditions et modalités de souscription et de libération des nouvelles actions;

et après toute augmentation du capital social effectuée selon les modalités légales requises par le conseil de gérance, le présent article doit être adapté en conséquence.

4.5 Cette autorisation est valable pour une période de cinq ans à partir du 19 décembre 2007 et elle peut être renouvelée par décision d'une assemblée générale extraordinaire des associés quant aux parts sociales du capital autorisé qui, d'ici là, n'auraient pas été émises par le conseil de gérance.

4.6 Chaque fois que le conseil de gérance aura procédé à une augmentation de capital telle qu'autorisée plus haut, le présent article des Statuts sera modifié de manière à refléter l'augmentation de capital intervenue, et cette modification sera constatée dans la forme prescrite par la loi par le conseil de gérance ou par toute personne qu'il aura mandatée à ces fins.

Art. 5. Parts sociales. Chaque part sociale donne droit à son propriétaire à une fraction des avoirs et bénéfices de la Société en proportion directe du nombre de parts sociales existantes.

Art. 6. Transfert de parts sociales. En cas de pluralité d'associés, la cession de parts sociales inter vivos à des tiers non-associés doit être autorisée par l'assemblée générale des associés représentant au moins trois quarts du capital social. Une telle autorisation n'est pas requise pour une cession de parts sociales entre associés.

La cession de parts sociales mortis causa à des tiers non-associés doit être acceptée par les associés qui représentent trois quarts des droits appartenant aux associés survivants.

Art. 7. Rachat de parts sociales. La Société pourra acquérir ses propres parts sociales pourvu que la Société dispose à cette fin de réserves distribuables en suffisance.

L'acquisition et la disposition par la Société de parts sociales détenues par elle dans son propre capital social ne pourra avoir lieu qu'en vertu d'une résolution et conformément aux conditions qui seront décidées par une assemblée générale de l'associé unique/des associés. Les exigences de quorum et de majorité applicables aux modifications des Statuts sont d'application.

Chapitre III. Gérance

Art. 8. Gérance - Conseil de Gérance.

8.1 La Société est administrée par un conseil de gérance (le Conseil de Gérance) composé d'un ou plusieurs gérant(s) A (le Gérant A) et un ou plusieurs gérant(s) B (le Gérant B), nommés par l'assemblée générale de l'associé unique/des associés qui décide de leur rémunération et des modalités de nomination de chaque gérant. Les gérants n'ont pas besoin d'être associés. L'assemblée générale de l'associé unique/des associés peut à tout moment et sans justifier d'une raison (ad nutum) révoquer et remplacer n'importe quel gérant.

La majorité des membres du Conseil de Gérance seront non-résidents au Royaume-Uni (le RU) pour des raisons fiscales propres au RU, et ne seront pas basés à plein temps au RU.

8.2 Le Conseil de Gérance peut élire un président parmi ses membres (le Président). Pour des raisons fiscales, le Président ne sera pas résident au RU et n'y sera pas basé à plein temps.

Le Président, le cas échéant, présidera toutes les assemblées générales de l'associé unique/des associés et toutes les réunions du Conseil de Gérance. En cas d'absence du Président, l'assemblée générale de l'associé unique/des associés, ou le cas échéant le Conseil de Gérance, choisira/choisiront une autre personne parmi les membres du Conseil de Gérance en tant que président pro tempore par vote de la majorité en nombre des membres présents ou représentés à l'assemblée en question.

8.3 Les réunions du Conseil de Gérance seront convoquées par le Président ou, à son défaut, par au moins un Gérant A et au moins un Gérant B.

Les gérants sont convoqués séparément à chaque réunion du Conseil de Gérance. Excepté les cas d'urgence qui seront spécifiés dans la convocation ou sur accord préalable de tous les membres, la convocation écrite devra respecter un délai d'au moins deux jours, à ceux autorisés à participer, avant la réunion du Conseil de Gérance.

La réunion sera valablement tenue sans convocation préalable si tous les gérants sont présents ou valablement représentés.

Les réunions se tiennent au lieu, jour et heure indiqués dans la convocation. Les réunions sont, en principe, tenues dans la ville de Luxembourg. Aucune réunion ne peut avoir lieu au RU.

Il peut être renoncé à la convocation de l'accord de chaque gérant donné par écrit, téléfax, télégramme, télex ou email. Aucune convocation spéciale n'est requise pour des réunions tenues en des lieux et temps indiqués dans un document préalablement approuvé par une résolution du Conseil de Gérance.

8.4 Chaque Gérant peut agir à toute réunion du Conseil de Gérance en désignant par lettre, téléfax, télégramme ou télex ou e-mail un autre gérant comme son mandataire, à condition toutefois qu'aucun gérant soumis à la fiscalité du RU ou basé à plein temps au RU ne soit nommé en tant que mandataire.

Un Gérant peut représenter plusieurs de ses collègues à une réunion du Conseil de Gérance.

8.5 Tout gérant, à l'exception d'un gérant qui est physiquement présent au RU, peut participer à toutes réunions du Conseil de Gérance par conférence téléphonique ou par tout autre moyen similaire de communication ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion puissent s'entendre mutuellement. Toute participation à une réunion tenue par conférence téléphonique initiée et présidée par un gérant localisé au Luxembourg sera réputée équivalente à une participation en personne à une telle réunion qui sera ainsi réputée avoir été tenue à Luxembourg.

8.6 Le Conseil de Gérance ne peut valablement délibérer et statuer que si (a) la majorité de ses membres sont présents ou représentés, y inclus au moins un Gérant A et un Gérant B et (b) la majorité des membres présents ou représentés ne sont pas des résidents soumis à la fiscalité du RU ou ne résident pas à plein temps au RU.

8.7 Les résolutions du Conseil de Gérance sont prises à la majorité des voix exprimées si au moins un Gérant A et un Gérant B votent en faveur de telles résolutions.

8.8 Les résolutions circulaires signées par tous les gérants sont valables et produisent les mêmes effets que les résolutions prises à une réunion dûment convoquée et tenue, à condition toutefois qu'aucune résolution ne soit effective si elle est signée par un gérant présent au RU ou dans toute autre juridiction indiquée par le Conseil de Gérance. De telles signatures peuvent apparaître sur des documents séparés ou sur des copies multiples d'une résolution identique qui peuvent être produites par lettres, téléfax, télex ou e-mail. Une réunion du Conseil de Gérance tenue par résolutions prises de manière circulaire sera réputée avoir été tenue à Luxembourg.

8.9 Vis-à-vis des tiers, le Conseil de Gérance aura les pouvoirs d'agir au nom de la Société en toutes circonstances et d'exécuter et d'approuver les actes et opérations en relation avec l'objet social de la Société, sous réserve du respect des dispositions du présent article 8.

8.10 Tous les pouvoirs non expressément réservés par la loi ou par les Statuts à l'assemblée générale de l'associé unique/des associés sont de la compétence du Conseil de Gérance.

8.11 La Société est engagée, en toutes circonstances, par la signature conjointe d'un Gérant A et d'un Gérant B.

8.12 L'assemblée générale de l'associé unique/des associés peut élire parmi les membres du Conseil de Gérance un ou plusieurs gérants délégués qui auront le pouvoir d'engager la Société par leur seule signature, pourvu qu'ils agissent dans le cadre des compétences du Conseil de Gérance et qu'ils ne soient pas résidents au RU pour des raisons fiscales, ou qu'ils ne résident pas à plein temps au RU.

8.13 Le Conseil de Gérance peut déléguer pour partie ses pouvoirs pour des tâches particulières à un ou plusieurs mandataires ad hoc (qu'ils soient membres ou non du Conseil de Gérance) et révoquer de tels mandataires à tout moment.

Le Conseil de Gérance déterminera les responsabilités du/des mandataires(s) et sa/leur rémunération (le cas échéant), la durée du mandat ainsi que toute autre condition du mandat.

8.14 Les délibérations du Conseil de Gérance sont relatées dans des procès-verbaux insérés dans des registres spéciaux et signés par le Président (ou par le Président pro tempore selon le cas), par le Secrétaire ou par n'importe quel Gérant A ou B. Toutes procurations resteront annexées au procès-verbal respectif.

Les copies ou extraits de ces procès-verbaux à produire en justice ou ailleurs sont signés par le Président (ou le Président pro tempore, le cas échéant) ou par le Secrétaire, ou par tout Gérant A et B agissant conjointement.

8.15 La Société sera effectivement gérée à partir de Luxembourg. Tous les actes de gestion seront en règle générale posés à ou à partir de Luxembourg.

Art. 9. Responsabilité des gérants. Les gérants ne contractent en raison de leur position, aucune responsabilité personnelle pour un engagement valablement pris par eux au nom de la Société, aussi longtemps que cet engagement est conforme aux Statuts et aux dispositions applicables de la Loi.

Chapitre IV. Secrétaire

Art. 10. Nomination d'un secrétaire. Le Conseil de Gérance peut nommer un secrétaire, gérant ou non, qui sera chargé de garder les procès-verbaux des réunions du Conseil de Gérance (le Secrétaire).

Le Secrétaire, si un est nommé, aura la responsabilité d'agir en tant que clerc des réunions du Conseil de Gérance et, dans la mesure du possible, des assemblées générales de l'associé unique/des associés, et de garder les procès-verbaux et les comptes-rendus du Conseil de Gérance et des assemblées générales de l'associé unique/des associés, et de leurs transactions dans un registre tenu à cette fin, et il effectuera, si nécessaire, des tâches similaires pour tous les comités du Conseil de Gérance (s'il en existe). Il aura la possibilité de déléguer ses pouvoirs à une ou plusieurs personnes à condition qu'il conserve la responsabilité des tâches qu'il aura déléguées.

Le Secrétaire aura le pouvoir et l'autorité, qui lui sera donnée exclusivement par le Conseil de Gérance, d'émettre des certificats et des extraits pour le compte de la Société qui pourront être produits en justice, ou, de manière générale, à l'égard de tous tiers et qui seront utilisés comme documents officiels.

Chapitre V. Assemblées générales de l'associé unique/des associés

Art. 11. Assemblées générales annuelles et extraordinaires de l'associé unique/des associés. Une assemblée générale annuelle de l'associé unique/des associés se tiendra au siège social de la Société ou à tout autre endroit de la ville de son siège social à préciser dans la convocation à l'assemblée.

D'autres assemblées générales de l'associé unique/des associés peuvent être tenues aux lieux et places indiqués dans la convocation.

Dans la mesure où la Société n'a pas plus de vingt-cinq (25) associés, les résolutions des associés peuvent être passées par écrit par l'ensemble des associés plutôt que d'être prises en assemblées générales. Dans ce cas, chaque associé recevra un projet explicite de résolutions et votera par écrit (un tel vote devant être envoyé par courrier, télécopie ou e-mail).

Art. 12. Droit de vote d'associé(s). Chaque associé peut prendre part aux assemblées générales de l'associé unique/des associés indépendamment du nombre de parts sociales qu'il détient.

Le droit de vote de chaque associé est proportionnel au nombre de parts sociales qu'il détient.

Chaque associé peut désigner par procuration un mandataire qui n'a pas besoin d'être associé pour le représenter aux assemblées générales de l'associé unique/des associés.

Art. 13. Quorum - Majorité. Les résolutions de l'assemblée générale de l'associé unique/des associés ne sont valablement prises que si elles sont adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social.

Cependant, les résolutions pour modifier les Statuts et celles pour dissoudre, liquider ou fusionner la Société ne pourront être prises que par une majorité en nombre d'associés détenant au moins trois quarts du capital social de la Société.

Tant que la Société n'a pas plus de 25 associés, les résolutions de l'associé unique/des associés pourront, au lieu d'être prises lors d'assemblées générales, être prises par écrit par tous les associés. Dans cette hypothèse, un projet explicite de la/des résolution(s) à prendre devra être envoyé à chaque associé, et chaque associé votera par écrit (ces votes pourront être produits par lettre, télécopie, télégramme, télex ou email).

Chapitre VI. Exercice social - Comptes annuels - Répartition

Art. 14. Exercice social. L'exercice social de la Société commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de la même année.

Art. 15. Comptes annuels. Chaque année, les livres sont clos et le Conseil de Gérance prépare les comptes annuels (composés d'un bilan, d'un compte de pertes et profits et d'annexes aux comptes annuels), conformément aux dispositions législatives luxembourgeoises applicables.

Art. 16. Inspection des documents. Chaque associé peut prendre connaissance des comptes annuels susmentionnés au siège social de la Société.

Art. 17. Distribution des bénéfices - Réserves. Un montant égal à cinq pour cent (5%) des bénéfices nets de la Société est affecté à l'établissement d'une réserve légale, jusqu'à ce que cette réserve atteigne dix pour cent (10%) du capital social nominal de la Société.

Le solde peut être distribué à l'associé unique/ aux associés en proportion des parts sociales qu'il(s) détien(nen)t dans la Société.

L'assemblée générale de l'associé unique/des associés a le pouvoir de déclarer un ou plusieurs dividendes intérimaires.

Chapitre VII. Dissolution - Liquidation

Art. 18. Dissolution. L'insolvabilité ou la faillite ou n'importe quelle autre procédure similaire d'un ou des associé(s) n'entraînera pas la dissolution de la Société. L'associé unique/les associés doi(ven)t donner leur accord, conformément

aux dispositions de l'article 13, paragraphe 2 des Statuts, à la dissolution et à la liquidation de la Société et fixer les modalités y relatives.

Art. 19. Liquidation. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera réalisée par un ou plusieurs liquidateur(s), associé(s) ou non, nommé(s) par l'assemblée générale de l'associé unique/des associés qui déterminera ses/leurs pouvoirs et sa/leur rémunération.

Chapitre VIII. Vérification des comptes

Art. 20. Commissaires aux comptes - Réviseur d'entreprises.

20.1 Conformément à l'article 200 de la Loi, la Société ne devra nommer un commissaire aux comptes que si elle a plus de 25 associés.

20.2 Un réviseur d'entreprises doit être nommé si l'exemption prévue par les articles 69 et 35 de la loi du 19 décembre 2002 sur le registre de commerce et des sociétés et la comptabilité et les comptes annuels des sociétés n'est pas applicable.

Chapitre IX. Loi applicable

Art. 21. Référence aux dispositions légales. Pour tous les points non expressément prévus dans les Statuts, le ou les associé(s) s'en réfèrent aux dispositions de la Loi.

Souscription et libération

L'intégralité des parts sociales a été souscrite de la manière suivante:

	parts sociales
STERICYCLE INTERNATIONAL, LLC, susmentionnée:	12.500
Total:	12.500

L'intégralité des parts sociales a été libérée entièrement au moyen d'un paiement en numéraire, de sorte que le montant de EUR 12.500 (douze mille cinq cent Euros) est immédiatement à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été attesté auprès du notaire instrumentant.

Dispositions transitoires

Par dérogation à l'article 14 des Statuts, le premier exercice social de la Société commence à la date du présent acte et se clôturera le 31 décembre 2008.

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société en raison du présent acte, s'élève à approximativement deux mille euros (2.000 EUR).

Assemblée générale extraordinaire

Immédiatement après la constitution de la Société, l'associé unique de la Société a pris les résolutions suivantes:

1. L'associé unique de la Société décide de fixer le nombre de gérants de la Société à sept, formant ainsi le conseil de gérance de la Société.

2. L'associé unique de la Société décide de nommer les sept personnes suivantes en tant que gérants de la Société pour une durée indéterminée:

(a) Bill Blyde, CEO, né le 26 juin 1956 à Gravesend, Angleterre, avec adresse professionnelle sise au 2ème étage, Apex House, London Road Gravesend, Kent DA11 9PD, Royaume-Uni, en tant que gérant A de la Société;

(b) Mark Miller, CEO, né le 5 décembre 1955 à Lake Forest, IL Etats-Unis d'Amérique, avec adresse professionnelle sise au 28161 North Keith Drive, Lake Forest, IL 60045, Etats-Unis d'Amérique, en tant que gérant A de la Société;

(c) Frank ten Brink, CFO, né le 10 décembre 1956 à Enschede, Pays-Bas, avec adresse professionnelle sise au 28161 North Keith Drive, Lake Forest, IL 60045, Etats-Unis d'Amérique, en tant que gérant A de la Société;

(d) Elizabeth Brandel, vice-présidente, née le 28 Novembre 1959 à Buffalo, New York, aux Etats-Unis d'Amérique, avec adresse professionnelle sise au 28161 North Keith Drive, Lake Forest, IL 60045, Etats-Unis d'Amérique, en tant que gérant A de la Société;

(e) Shan Sacranie, vice-président exécutif, né le 5 mai 1952 à Blantyre, au Malawi, avec adresse professionnelle sise au 28161 North Keith Drive, Lake Forest, IL 60045, Etats-Unis d'Amérique, en tant que gérant A de la Société;

(f) Gérard Birchen, gérant de sociétés, né le 13 décembre 1961 à Esch-sur-Alzette, au Grand Duché de Luxembourg, avec adresse professionnelle sise au 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, en tant que gérant B de la Société; et

(g) Sinan Sar, gérant de sociétés, né le 5 juin 1980 à Luxembourg, au Grand Duché de Luxembourg, avec adresse professionnelle sise au 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, en tant que gérant B de la Société.

3. L'associé unique de la Société décide de fixer le siège social de la Société au 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais déclare qu'à la requête de la partie comparante ci-dessus, le présent acte a été établi en anglais, suivi d'une version française. A la requête de cette même partie comparante, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaudra.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire de la partie comparante, connue du notaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec le notaire l'original du présent acte.

Signé: C. Petit, M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg, le 27 décembre 2007. LAC/2007/43282. — Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour copie conforme délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 janvier 2008.

M. Schaeffer.

Référence de publication: 2008014789/5770/537.

(080011206) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 2008.

Luxembourg TOURISME S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2551 Luxembourg, 109, avenue du X Septembre.

R.C.S. Luxembourg B 15.206.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 décembre 2007.

Pour la société

FIDUCIAIRE WEBER ET BONTEMPS

Signatures

Référence de publication: 2008014851/592/15.

Enregistré à Luxembourg, le 14 janvier 2008, réf. LSO-CM04278. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080011239) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 2008.

LBREP II Master S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.012.500,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 121.466.

In the year two thousand and seven, on the eighteenth of December.

Before Us Maître Joseph Elvinger, notary, residing at Luxembourg.

There appeared:

LBREP II EUROPE HOLDINGS S.à r.l., a private limited liability company («société à responsabilité limitée») incorporated and existing under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, having its registered office at 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, Grand-Duchy of Luxembourg, and registered with the Trade and Companies Register of Luxembourg, section B, under number 106.232,

here represented by Ms. Magdalena Balocova, employee, with professional address at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, by virtue of a proxy established on December 17th, 2007.

The said proxy, signed ne varietur by the person appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, through its proxyholder, has requested the undersigned notary to state that:

I. The appearing party is the sole shareholder of the private limited liability company (société à responsabilité limitée) existing in the Grand-Duchy of Luxembourg under the name of LBREP II MASTER S.à r.l. (the «Company») with registered office at 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register, section B, under number 121.466, incorporated by a deed of the undersigned notary on October 13th, 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations dated December 22nd, 2006, n° 2389, and whose bylaws have been lastly amended by a deed of the undersigned notary dated November 12th, 2007, in due process of publication in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

II. The sole shareholder resolves to transfer the registered office of the Company from 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, to 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

III. Pursuant to the above transfer of the registered office of the Company, the first paragraph of article 5 of the Company's articles of association is amended and shall henceforth read as follows:

« **Art. 5. first paragraph.** The registered office of the Company is established in Luxembourg.»

IV. The sole shareholder resolves to accept the resignation of Mr. Robert Shaw as Category A Manager of the Company and Mr. John Mc Carthy as Category B Manager of the Company, with immediate effect, and to grant them the discharge for the exercise of their mandates until the date of their resignation.

V. The sole shareholder resolves to appoint for an unlimited period Mr. Michael Denny, Company Director, born on November 1st, 1977 in Kilkenny (Ireland), with professional address at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, as Category A Manager of the Company with immediate effect.

VI. The sole shareholder resolves to appoint for an unlimited period Mr. Michael Tsoulies, born on April 30th, 1961 in Massachusetts (USA), with professional address at 25 Bank Street, London E14 5LE, United Kingdom, as Category B Manager of the Company with immediate effect.

VII. The sole shareholder resolves to amend the appointment of Mr. Benoît Jean J. Bauduin, Company Director, born on March 31st, 1976 in Messancy (Belgium), with professional address at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, as Category B Manager of the Company and to appoint him as Category A Manager of the Company with immediate effect.

VIII. The sole shareholder resolves to amend the appointment of Mr. Rodolpho Amboss, Chief Financial Officer, born on May 10th, 1963 in Cachoeiro de Itapemirim, E.S. (Brazil), with professional address at 399 Park Avenue, 8th Floor, New York, NY 10022, United States of America, as Category A Manager of the Company and to appoint him as Category B Manager of the Company with immediate effect.

IX. The sole shareholder resolves to acknowledge that further to these changes and appointments, the board of managers of the Company will be composed as follows:

Category A Managers:

- Mr. Benoît Jean J. Bauduin, prenamed;
- Mr. Michael Denny, prenamed;

Category B Managers:

- Mr. Rodolpho Amboss, prenamed;
- Mr. Michael Tsoulies, prenamed.

X. The sole shareholder resolves to amend the third paragraph of article 13 of the Company's articles of association so that it is read as follows:

« **Art. 13. third paragraph.** The Company shall be bound in all circumstances by the joint signature of one Category A Manager and one Category B Manager.»

XI. The sole shareholder resolves to amend the second paragraph of article 14 of the Company's articles of association so that it is read as follows:

« **Art. 14. second paragraph.** In case of plurality of managers, the resolutions of the board of managers shall be adopted by the majority of the managers present or represented, including at least the favourable vote of one Category A Manager and one Category B Manager.»

Expenses

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever which will be borne to the Company as a result of the present shareholder's meeting are estimated at approximately EUR 800.-.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation.

On request of the same appearing person and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarised deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder of the person appearing, who is known to the notary by her Surname, Christian name, civil status and residence, she signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le dix huit décembre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

LBREP II EUROPE HOLDINGS S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, Grand-Duché de Luxembourg, et inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 106.232,

ici représentée par Mademoiselle Magdalena Balocova, employée privée, ayant son adresse professionnelle au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 17 décembre 2007.

Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par la mandataire de la comparante et le notaire instrumentaire, demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée en même temps.

Laquelle comparante, par son mandataire, a requis le notaire instrumentaire d'acter que:

I. La comparante est l'associé unique de la société à responsabilité limitée établie au Grand-Duché de Luxembourg sous la dénomination LBREP II MASTER S.à r.l. (la «Société»), ayant son siège social au 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 121.466, constituée suivant acte du notaire soussigné reçu en date du 13 octobre 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations en date du 22 décembre 2006, n° 2389, et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois par un acte du notaire soussigné en date du 12 novembre 2007, en cours de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

II. L'associé unique décide de transférer le siège social de la Société du 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

III. Suite au transfert du siège social de la Société ci-dessus, le premier paragraphe de l'article 5 des statuts de la Société est modifié pour avoir désormais la teneur suivante:

« **Art. 5. 1^{er} paragraphe.** Le siège social de la Société est établi à Luxembourg.»

IV. L'associé unique décide d'accepter les démissions de Monsieur Robert Shaw de son poste de gérant de catégorie A de la Société et de Monsieur John Mc Carthy de son poste de gérant de catégorie B de la Société, avec effet immédiat, et décide de leur accorder décharge pleine et entière pour l'exécution de leurs mandats jusqu'à la date de leur démission.

V. L'associé unique décide de nommer Monsieur Michael Denny, administrateur de sociétés, né le 1^{er} novembre 1977 à Kilkenny (Irlande), avec adresse professionnelle au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en tant que nouveau gérant de catégorie A de la Société avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

VI. L'associé unique décide de nommer Monsieur Michael Tsoulies, administrateur de sociétés, né le 30 avril 1961 à Massachusetts (USA), avec adresse professionnelle au 25 Bank Street, London E14 5LE, Royaume-Uni, en tant que nouveau gérant de catégorie B de la Société avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

VII. L'associé unique décide de nommer Monsieur Benoît Jean J. Bauduin, administrateur de sociétés, né le 31 mars 1976 à Messancy (Belgique), avec adresse professionnelle au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en tant que gérant de catégorie A au lieu de gérant de catégorie B de la Société avec effet immédiat.

VIII. L'associé unique décide de nommer Monsieur Rodolpho Amboss, Chief Financial Officer, né le 10 mai 1963 à Cachoeiro de Itapemirim, E.S. (Brésil), avec adresse professionnelle au 399 Park Avenue, 8th Floor, New York, NY 10022, Etats-Unis d'Amérique, en tant que gérant de catégorie B au lieu de gérant de catégorie A de la Société avec effet immédiat.

IX. Suite à tous ces changements et nominations, l'associé unique décide que le conseil de gérance de la Société sera composé comme suit:

Gérants de Catégorie A:

- Monsieur Benoît Jean J. Bauduin, prénommé;
- Monsieur Michael Denny, prénommé;

Gérants de Catégorie B:

- Monsieur Rodolpho Amboss, prénommé;
- Monsieur Michael Tsoulies, prénommé.

X. L'associé unique décide de modifier le troisième paragraphe de l'article 13 des statuts de la Société pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 13. 3^{ème} paragraphe.** La Société est engagée en toutes circonstances par la signature conjointe d'un gérant de catégorie A et d'un gérant de catégorie B.»

XI. L'associé unique décide de modifier le deuxième paragraphe de l'article 14 des statuts de la Société pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 14. 2^{ème} paragraphe.** En cas de pluralité de gérants, les résolutions du Conseil de Gérance sont adoptées à la majorité des gérants présents ou représentés, avec au moins le vote affirmatif d'un gérant de catégorie A et d'un gérant de catégorie B.»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge à raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de huit cents euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française.

A la requête de la même comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont procès-verbal, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, connu du notaire par son nom et prénom, état et demeure, elle a signé avec Nous notaire, le présent acte.

Signé: M. Balocova, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 19 décembre 2007, LAC/2007/41721. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): R. Jungers.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 janvier 2008.

J. Elvinger.

Référence de publication: 2008014833/211/150.

(080011711) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 2008.

First Track S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1413 Luxembourg, 3, place Dargent.

R.C.S. Luxembourg B 135.356.

— STATUTS

L'an deux mille sept, le vingt et un décembre.

Par-devant Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg-Eich.

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme GHOST A.G., avec siège social à FL-9490 Vaduz, Åulestrasse, 5, (Liechtenstein)

L'Assemblée est ouverte sous la présidence de Madame Patricia Evrard, employée, avec adresse professionnelle à Luxembourg, 3, place Dargent,

qui désigne comme secrétaire Monsieur Max Mayer, employé, avec adresse professionnelle à Luxembourg, 8, place Dargent.

L'Assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Celso Gomes, employé, avec adresse professionnelle à Luxembourg, 3, place Dargent.

Le Président déclare et prie le notaire d'acter:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le Président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire instrumentaire.

Ladite liste de présence ainsi que, le cas échéant, les procurations des actionnaires représentés resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II.- Qu'il appert de cette liste de présence que toutes les actions, représentant l'intégralité du capital souscrit, sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. Constatation de la décision de transfert du siège social de la société vers le Luxembourg pour y fixer son nouveau siège;

2. Adoption d'un objet social de société de participation financière pleinement imposable sans exclure les opérations immobilières.

3. Modification de la dénomination en FIRST TRACK S.A.

4. Suppression de la valeur nominale des actions.

5. Conversion du capital de CHF en EUR sur base du cours de change du site www.oanda.com du 14 décembre 2007.

6. Augmentation du capital social à concurrence de EUR 1.027,90 par apport en numéraire pour le porter de EUR 29.972,10 à EUR 31.000,- représenté par 50 actions.

7. Fixation de la valeur nominale des actions à EUR 620,- par action.

8. Refonte des statuts pour les mettre en accord avec ce qui précède et avec la loi sur les sociétés commerciales luxembourgeoises.

9. Acceptation de la démission des administrateurs en fonction et nomination de trois nouveaux administrateurs.

10. Nomination d'un commissaire aux comptes.

11. Fixation du siège social.

IV.- Que les documents suivants ont été soumis à l'assemblée:

a) La Disposition «Verfügung» attestant que la Société a été constituée légalement au Liechtenstein et que la Société n'est pas en procédure de liquidation.

b) La résolution prise par les actionnaires de la Société le 21 juin 2007 et adoptée en conformité avec les lois du Liechtenstein, décidant de transférer le siège social au Luxembourg également publié au Volksblatt en date du 25 juin 2007.

Les documents susmentionnés après avoir été paraphés ne varientur par les personnes désignées ci-dessus et le notaire instrumentant resteront annexés au présent procès-verbal pour être soumis aux formalités de l'enregistrement.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière a pris à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de transférer siège social de la Société de FL-9490 Vaduz, Äulestrasse, 5, (Liechtenstein) vers L-1413 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, 3, place Dargent et par conséquent réitère et ratifie, dans la mesure nécessaire, les résolutions des actionnaires de la Société du 21 juin 2007 décidant notamment de transférer le siège social de la Société au Grand-Duché de Luxembourg.

L'assemblée déclare que dorénavant la Société est régie par la loi luxembourgeoise, à l'exclusion de toute autre loi. L'assemblée décide en plus d'adopter la forme luxembourgeoise d'une société anonyme.

L'assemblée note que les comptes intérimaires de la Société datés au 24 octobre 2007 resteront après avoir été paraphés ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant resteront annexées aux présentes.

Le transfert du siège vers le Luxembourg fait en application avec les dispositions des articles 26-1 et 32-1(5) de la loi luxembourgeoise concernant les sociétés commerciales, a fait l'objet d'un rapport a été établi par Monsieur Fons Mangen, réviseur d'entreprises, le 19 décembre 2007, lequel rapport comprend les conclusions suivantes:

«Sur base de nos diligences, aucun fait n'a été porté à notre attention qui nous laisse à penser que la valeur globale des apports ne correspond pas au moins au nombre et à la valeur nominale des actions à émettre en contrepartie.»

Ce rapport, après avoir été paraphé ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant restera annexé au présent acte pour être soumis à l'enregistrement en même temps.

Deuxième résolution

L'assemblée décide d'adopter l'objet social de participations financières pleinement imposable sans exclure les opérations immobilières.

Troisième résolution

L'assemblée décide de modifier la dénomination sociale en FIRST TRACK S.A.

Quatrième résolution

L'assemblée décide de supprimer la valeur nominale des actions.

Cinquième résolution

L'assemblée décide de convertir le capital de CHF en EUR sur base du cours de change du site www.oanda.com du 14 décembre 2007, savoir 1,- CHF = 0,59944 Euro.

Sixième résolution

L'Assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence de EUR 1.027,90 (mille vingt-sept euros quatre-vingt-dix cents) pour le porter de son montant converti de EUR 29.972,10 (vingt-neuf mille neuf cent soixante douze euros dix cents) à EUR 31.000,- (trente et un mille euros).

L'augmentation de capital est entièrement souscrite par l'actionnaire unique, RIGELS OVERSEAS INC., et est entièrement libérée par versement en espèces.

Septième résolution

L'assemblée décide de fixer une nouvelle valeur nominale de sorte que le capital social de EUR 31.000,- (trente et un mille euros) est divisé en 50 (cinquante) actions d'une valeur nominale de EUR 620,- (six cent vingt euros) chacune.

Huitième résolution

L'assemblée décide de modifier et de reformuler les statuts qui prennent dorénavant la teneur suivante:

Titre I^{er} . Dénomination, Siège social, Objet, Durée, Capital social

Art. 1^{er} . Il existe une société anonyme sous la dénomination de FIRST TRACK S.A.

Le siège social est établi dans la Ville de Luxembourg. Il peut être créé par simple décision du conseil d'administration des succursales ou bureaux, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Au cas où le conseil d'administration estime que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale du siège ou la communication de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, il pourra transférer le siège social provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La société aura une durée illimitée.

Art. 2. La société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placement, l'acquisition par achat, souscription et toute autre manière ainsi que l'aliénation par vente, échange ou toute autre manière de toutes valeurs mobilières et de toutes espèces, l'administration, la supervision et le développement de ces intérêts. La société pourra prendre part à l'établissement et au développement de toute entreprise industrielle ou commerciale et pourra prêter son assistance à pareille entreprise au moyen de prêts, de garanties ou autrement. Elle pourra prêter ou emprunter avec ou sans intérêts, émettre des obligations et autres reconnaissances de dettes.

La société a également pour objet l'acquisition, la gestion, la mise en valeur par location et de toute autre manière et, le cas échéant, la vente d'immeubles de toute nature, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger. Elle pourra généralement faire toutes opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières au Grand-Duché de Luxembourg et à l'étranger qui se rattachent directement ou indirectement, en tout ou en partie, à son objet social.

Elle peut réaliser son objet directement ou indirectement en nom propre ou pour compte de tiers, seule ou en association en effectuant toute opération de nature à favoriser ledit objet ou celui des sociétés dans lesquelles elle détient des intérêts.

D'une façon générale, la société pourra prendre toutes mesures de contrôle ou de surveillance et effectuer toute opération qui peut lui paraître utile dans l'accomplissement de son objet et son but.

Art. 3. Le capital social est fixé à EUR 31.000,- (trente et un mille euros) représenté par 50 (cinquante) actions d'une valeur nominale de EUR 620,- (Six cent vingt euros) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire, sauf dispositions contraires de la loi.

Titre II. Administration, Surveillance

Art. 4. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 5. Le Conseil d'Administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Le Conseil d'Administration élit parmi ses membres un président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le Conseil d'Administration ne peut délibérer que si la majorité des administrateurs est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par tous moyens de communications, étant admis. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou téléfax.

Les décisions du Conseil d'Administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

Art. 6. Le conseil d'administration peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, associés ou non.

La société se trouve engagée soit par la signature individuelle du délégué du conseil, soit par la signature conjointe de deux administrateurs.

Art. 7. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, seront suivies au nom de la société par le conseil d'administration agissant par son président ou un administrateur-délégué.

Art. 8. Le conseil d'administration est autorisé à procéder à des versements d'acomptes sur dividendes conformément aux conditions et suivant les modalités fixées par la loi.

Art. 9. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires; ils sont nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans. Ils sont rééligibles.

Titre III. Assemblée générale et Répartition des bénéfices.

Art. 10. L'assemblée des actionnaires de la société régulièrement constituée représente tous les actionnaires de la société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

L'assemblée générale décide de l'affectation ou de la distribution du bénéfice net.

Art. 11. L'assemblée générale annuelle des actionnaires se réunit au siège social ou à tout autre endroit à Luxembourg indiqué dans l'avis de convocation, le quatrième jeudi du mois de mai à quinze heures.

Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 12. Par décision de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires, tout ou partie des bénéfices et réserves autres que ceux que la loi ou les statuts interdisent de distribuer peuvent être affectés à l'amortissement du capital par voie de remboursement au pair de toutes les actions ou d'une partie de celles-ci désignées par tirage au sort, sans que le capital exprimé ne soit réduit. Les titres remboursés sont annulés et remplacés par des actions de jouissance qui bénéficient des mêmes droits que les titres annulés, à l'exclusion du droit au remboursement de l'apport et du droit de participation à la distribution d'un premier dividende attribué aux actions non amorties.

Titre IV. Exercice social, Dissolution

Art. 13. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 14. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Titre V. Disposition générale

Art. 15. La loi du dix août mil neuf cent quinze sur les sociétés commerciales ainsi que ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

- 1) Le premier exercice social commencera à Luxembourg aujourd'hui et se terminera le 31 décembre 2008.
- 2) La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2009.

Huitième résolution

L'Assemblée décide de fixer le nombre des administrateurs à trois.

Sont nommés administrateurs:

- a) Monsieur Roger Caurla, maître en droit, demeurant à L-3912 Mondrange, 19, rue des Champs, né à Esch-sur-Alzette, le 30 octobre 1955,
 - b) Monsieur Toby Herkrath, maître en droit, demeurant à L-1858 Luxembourg, 19, rue de Kirchberg, né à Echternach, le 18 mai 1956.
 - c) Monsieur Alain Vasseur, consultant, demeurant à L-8277 Holzem, 3, rue de Mamer, né à Dudelange, le 24 avril 1958.
- Le mandat des administrateurs ainsi nommés prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2013.

Neuvième résolution

L'Assemblée décide de nommer TRIPLE A CONSULTING, avec siège social à L-2156 Luxembourg, 2, Millegässel, R.C.S. Luxembourg B 61.417, aux fonctions de commissaire aux comptes.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2013.

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, est évalué approximativement à la somme de EUR 1.500,-.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénoms, état et demeure, les comparants ont tous signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: P. Evrard, M. Mayer, C. Gomes, P. Decker.

Enregistré à Luxembourg, le 28 décembre 2007, Relation: LAC/2007/43550. — Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Eich, le 18 janvier 2008.

P. Decker.

Référence de publication: 2008014956/206/197.

(080011582) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 2008.

CJPS Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1320 Luxembourg, 55, rue de Cessange.

R.C.S. Luxembourg B 135.354.

STATUTS

L'an deux mille huit, le dix-sept janvier.

Par-devant Maître Blanche Moutrier, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

Ont comparu:

1.- Monsieur Johann Paul dit Jean Paul Scheuer, retraité, demeurant à L-8019 Strassen, 43, rue du Bois (Wolléfsheck), agissant en son nom personnel.

2.- La société à responsabilité limitée FISCAGEST S.à r.l., établie et ayant son siège social à L-9053 Ettelbruck, 37, rue J. F. Kennedy, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 117.613,

ici représentée Monsieur Carlo Grégoire Nicolas dit Carlo Scheuer, expert fiscal, demeurant à L-1320 Luxembourg, 55, rue de Cessange,

agissant en sa qualité de gérant unique de ladite société, avec pouvoir de l'engager valablement en toutes circonstances par sa seule signature.

Lesquels comparants, agissant en leurs dites qualités, ont requis le notaire d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme que les parties vont constituer entre eux:

Titre I^{er} .- Dénomination - Siège social - Objet - Durée - Capital social

Art. 1^{er} . Forme, dénomination. Il est formé entre les comparants et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées une société anonyme sous la dénomination de CJPS INVEST S.A.

Art. 2. Durée. La société est constituée pour une durée illimitée à compter de ce jour. La société pourra être dissoute à tout moment en vertu d'une décision des actionnaires, dans les formes requises pour les modifications des statuts, telles que décrites à l'Article ci-après.

Art. 3. Objet. La société a pour objet l'achat, la vente, la gestion, la gérance et la mise en valeur d'immeubles ainsi que toutes opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières se rapportant directement ou indirectement à l'objet ci-dessus et susceptibles d'en faciliter l'extension ou le développement.

La société a également pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères, l'acquisition par l'achat, la souscription ou de toute autre manière, ainsi que le transfert par vente, échange ou autre, d'actions, d'obligations, de reconnaissances de dettes, notes ou autres titres de quelque forme que ce soit, et la propriété, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille. La société peut en outre prendre des participations dans des sociétés de personnes.

La société peut emprunter sous toutes les formes et procéder à l'émission d'obligations, de reconnaissances de dettes ainsi que tous autres instruments de dettes.

La société peut acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

Art. 4. Siège social. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être créé, par simple décision du conseil d'administration, des succursales ou bureaux, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution de l'assemblée générale des actionnaires délibérant comme en matière de modification de statuts.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Une telle mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Art. 5. Capital - Actions et certificats d'actions.**5.1 Capital**

Le capital social est fixé à trente et un mille euros (EUR 31.000,-) représenté par cent (100) actions d'une valeur nominale de trois cent dix euros (EUR 310,-) chacune, entièrement libérées.

Le capital souscrit de la société peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

5.2 Actions

Les actions sont nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

La société peut, dans la mesure où et aux conditions auxquelles la loi le permet, racheter ses propres actions.

La société reconnaît les personnes au nom desquelles les actions sont enregistrées dans le registre des actionnaires comme les pleins propriétaires de ces actions.

Des certificats d'inscription nominatifs seront délivrés aux actionnaires. La cession d'actions nominatives devra être effectuée par une déclaration de cession inscrite au registre des actionnaires, datée et signée par le cédant et le cessionnaire ou par toute personne dûment mandatée à cet effet.

Une cession pourra aussi être effectuée par le dépôt à la société du certificat d'actions nominatives, dûment endossé en faveur du cessionnaire.

Titre II.- Administration - Surveillance

Art. 6. Conseil d'administration. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés par l'assemblée générale pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur pour quelque cause que ce soit, les administrateurs restants désigneront un remplaçant temporaire. Dans ce cas, l'assemblée générale procédera à l'élection définitive lors de la première réunion suivante.

Art. 7. Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas expressément réservé à l'assemblée générale par la loi ou par les statuts est de la compétence du conseil d'administration.

Art. 8. Le conseil d'administration choisit parmi ses membres un Président. En cas d'absence du Président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le conseil d'administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres en fonction est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme ou télécopie, étant admis. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote sur les questions à l'ordre du jour par écrit, télégramme ou télécopie.

Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

Art. 9. Conformément aux dispositions des présents statuts et de la loi, l'assemblée générale autorise le conseil d'administration à déléguer la gestion journalière des affaires de la société ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs membres du conseil d'administration ou à un ou plusieurs directeurs ou à un ou plusieurs fondés de pouvoir.

Art. 10. La société se trouve engagée en toutes circonstances soit par les signatures conjointes de deux administrateurs, dont celle de l'administrateur-délégué qui possède dans tous les cas un droit de cosignature obligatoire, soit par la signature individuelle de l'administrateur-délégué.

Art. 11. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

Titre III.- Assemblée Générale

Art. 12. L'assemblée générale, régulièrement constituée, représente l'universalité des actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier les actes qui intéressent la société.

Art. 13. L'assemblée générale statutaire se réunit le premier mercredi du mois de mai de chaque année à 14.30 heures, au siège social ou à tout autre endroit indiqué dans les convocations.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale aura lieu le premier jour ouvrable suivant.

Les assemblées générales, même l'assemblée annuelle, pourront se tenir en pays étranger chaque fois que se produiront des circonstances de force majeure, qui seront souverainement appréciées par le conseil d'administration.

Art. 14. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Chaque fois que tous les actionnaires sont présents ou représentés et qu'ils déclarent avoir eu connaissance de l'ordre du jour soumis à leurs délibérations, l'assemblée générale peut avoir lieu sans convocation préalable.

Le conseil d'administration fixera les conditions requises pour prendre part aux assemblées générales.

Tout actionnaire aura le droit de vote en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

Titre IV.- Année sociale - Répartition des bénéfices

Art. 15. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente-et-un décembre de chaque année.

Art. 16. Le bénéfice net est affecté à concurrence de cinq pourcent (5,00%) à la formation ou à l'alimentation du fonds de réserve légal.

Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve légale atteint dix pour cent (10,00%) du capital nominal.

L'assemblée générale décide souverainement de l'affectation du solde. Les dividendes éventuellement attribués sont payés aux endroits et aux époques déterminés par le conseil d'administration. L'assemblée générale peut autoriser le conseil d'administration à payer les dividendes en toute autre monnaie que celle dans laquelle le bilan est dressé et à déterminer souverainement le taux de conversion du dividende dans la monnaie du paiement effectif.

Le conseil d'administration est autorisé à effectuer la distribution d'acomptes sur dividendes en observant les prescriptions légales alors en vigueur.

La société peut racheter ses propres titres moyennant ses réserves libres, en respectant les conditions prévues par la loi. Aussi longtemps que la société détient ces titres en portefeuille, ils sont dépouillés de leur droit de vote et de leur droit aux dividendes.

Titre V.- Dissolution - Liquidation

Art. 17. La société peut en tout temps être dissoute par décision de l'assemblée générale.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'opérera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommées par l'assemblée générale qui déterminera leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Titre VI.- Disposition générale

Art. 18. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, ainsi que ses modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé expressément par les présents statuts.

Dispositions transitoires

- 1) Le premier exercice social commencera le jour de la constitution et se terminera le 31 décembre 2008.
- 2) La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en l'an 2009.

Souscription et libération

Les actions ont été souscrites comme suit:

	Actions
1.- Monsieur Johann Paul dit Jean Paul Scheuer, préqualifié, cinquante actions	50
2.- La société FISCAGEST S.à r.l., préqualifiée, cinquante actions	50
Total: cent actions	100

Ces actions ont toutes été libérées intégralement par des versements en espèces de sorte que la somme de trente et un mille euros (EUR 31,-) se trouve dès maintenant à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire soussigné.

Constatation

Le notaire instrumentaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions exigées par l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

Evaluation des frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, charges et rémunérations, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, à environ € 1.600,-.

Réunion en Assemblée Générale Extraordinaire

Les statuts de la société ayant ainsi été arrêtés, les comparants, représentant l'intégralité du capital social et se considérant comme dûment convoqués, déclarent se réunir à l'instant en assemblée générale extraordinaire et ont pris, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

- 1.- Le nombre des administrateurs est fixé à trois.

Sont nommés administrateurs:

- a) Monsieur Johann Paul dit Jean Paul Scheuer, retraité, demeurant à L-8019 Strassen, 43, rue du Bois (Wollëfsheck).
- b) Monsieur Carlo Grégoire Nicolas dit Carlo Scheuer, expert fiscal, demeurant à L-1320 Luxembourg, 55, rue de Cessange.

c) La société civile immobilière CJPS, établie et ayant son siège social à L-8019 Strassen, 43, rue du Bois (Wollëfsheck), inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro E 1.238.

- 2.- Le nombre des commissaires est fixé à un.

Est nommée commissaire aux comptes:

- La société à responsabilité limitée FISCAGEST S.à r.l., établie et ayant son siège social à L-9053 Ettelbruck, 37, rue J. F. Kennedy, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 117.613.

3.- Les mandats des administrateurs et commissaire prendront fin à l'assemblée générale annuelle de l'an 2014.

4.- Conformément aux dispositions des présents statuts et de la loi, l'assemblée générale autorise le conseil d'administration à déléguer la gestion journalière des affaires de la société ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs membres du conseil d'administration ou à un ou plusieurs directeurs ou à un ou plusieurs fondés de pouvoir.

5.- Faisant usage de la faculté offerte par l'article 9 des statuts, l'assemblée nomme un administrateur délégué de la société, Monsieur Carlo Scheuer, préqualifié, lequel pourra engager en toutes circonstances la société sous sa seule signature, dans le cadre de la gestion dans son sens le plus large, y compris toutes opérations bancaires.

6.- L'adresse de la société est fixée à L-1320 Luxembourg, 55, rue de Cessange.

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ceux-ci ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: J. P. Scheuer, C. Scheuer, B. Moutrier.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 18 janvier 2008, Relation: EAC/2008/776. — Reçu 155 euros.

Le Receveur (signé): A. Santioni.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 21 janvier 2008.

B. Moutrier.

Référence de publication: 2008014960/272/182.

(080011539) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 2008.

Immobilière d'Aal Esch S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4067 Esch-sur-Alzette, 5, rue du Commerce.

R.C.S. Luxembourg B 111.412.

DISSOLUTION

L'an deux mille sept, le dix-huit décembre.

Par-devant Maître Aloyse Biel, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

Ont comparu:

1.- Monsieur Patrick Zurcher, employé privé, demeurant à D-66706 Perl-Nennig, 5 Felsfusse.

2.- Monsieur Jos Jung, employé privé, demeurant à 1-8542 Lannen, 3 rue Hostert.

Lesquels comparants ont exposé au notaire soussigné et l'ont prié d'acter:

- que la société à responsabilité limitée IMMOBILIERE D'AAL ESCH S.à r.l. ayant son siège social à L-4067 Esch-sur-Alzette, 5 rue du Commerce, a été constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, le 17 octobre 2005, publié au Mémorial, Recueil Spécial C des Sociétés et Associations, numéro 310 en date du 11 février 2006;

- que le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,-) représenté par mille deux cent cinquante parts sociales (1.250) de cent vingt-cinq euros (125,-);

- que Monsieur Patrick Zurcher, prénommé, est associé et propriétaire de six cent vingt-cinq parts sociales (625) de la prédite société;

- que Monsieur Jos Jung, prénommé, est associé et propriétaire de six cent vingt-cinq parts sociales (625) de la prédite société;

- qu'ils décident la dissolution anticipée de la société à compter de ce jour;

- que l'activité de la société a cessé et qu'ils sont investis de tout l'actif et qu'ils régleront tout le passif de la société dissoute et qu'ainsi celle-ci est à considérer comme liquidée;

- que décharge pleine et entière est accordée aux gérants pour l'exécution de leur mandat;

- que les livres et documents de la société seront conservés pendant une durée de cinq ans au siège social de la société, sis à L-6027 Esch-sur-Alzette, 5 rue du Commerce;

- Les frais et honoraires des présentes sont évalués à huit cents euros (EUR 800,-).

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par leurs nom, prénoms, état et demeure, ils ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: P. Zurcher, J. Jung, A. Biel.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 21 décembre 2007, Relation: EAC/ 2007/16342. — Reçu 12 euros.

Le Receveur ff. (signé): m. Oehmen.

Pour expédition conforme, délivrée aux parties sur demande pour servir aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 15 janvier 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008014954/203/39.

(080011781) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 2008.

Immo Avenir S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2419 Luxembourg, 3, rue du Fort Rheinsheim.

R.C.S. Luxembourg B 55.972.

Le bilan et annexes au 31 décembre 2004 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 janvier 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008014999/317/12.

Enregistré à Luxembourg, le 15 janvier 2008, réf. LSO-CM04747. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080011532) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 2008.

Le Pavillon du Parc Belair, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2551 Luxembourg, 113, avenue du X Septembre.

R.C.S. Luxembourg B 43.115.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 décembre 2007.

Pour la société

FIDUCIAIRE WEBER ET BONTEMPS

Signatures

Référence de publication: 2008014852/592/15.

Enregistré à Luxembourg, le 14 janvier 2008, réf. LSO-CM04281. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080011236) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 2008.

Air-Pur, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5366 Munsbach, 136, rue Principale.

R.C.S. Luxembourg B 35.636.

DISSOLUTION

L'an deux mille sept, le dix-sept décembre.

Par-devant Maître Emile Schlessler, notaire de résidence à Luxembourg, 35, rue Notre-Dame,

Ont comparu:

- 1.- Monsieur Christian Colinia, retraité, demeurant à B-7000 Mons, 122, rue de Nimy,
- 2.- Madame Sylviane Dummong-Kemp, comptable, demeurant professionnellement à L-5366 Munsbach, 136, rue Principale,
- 3.- EUROPEAN CONSULTANT UNION S.A., société anonyme holding, ayant son siège social à L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous la section B et le numéro 21.885, ici représentée par Monsieur Christian Colinia, prénommé, en vertu d'une procuration sous seing privé datée du 28 novembre 2007, laquelle procuration, paraphée ne varietur, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec celui-ci.

Lesdits comparants, représentés comme indiqué ci-avant, ont déclaré et prié le notaire d'acter ce qui suit:

1. Madame Sylviane Dummong-Kemp, prénommée, agissant en sa qualité de gérante de la société à responsabilité limitée AIR-PUR, avec siège social à L-5366 Munsbach, 136, rue Principale, constituée suivant acte reçu par le notaire Joseph Elvinger, alors de résidence à Dudelange, en date du 20 décembre 1990, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 198 du 27 avril 1991, modifiée suivant décision de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires en date du 8 novembre 2001 en accord avec la loi du 10 décembre 1998, inscrite au Registre de Commerce

et des Sociétés de et à Luxembourg sous la section B et le numéro 35.636, au capital social de douze mille trois cent quatre-vingt quatorze euros (EUR 12.394,68), représenté par cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-quatre virgule soixante-dix-huit mille neuf cent trente-six euros (EUR 24,78936) chacune, déclare accepter au nom de la société, conformément à l'article 190 de la loi du 18 septembre 1933 concernant les sociétés à responsabilité limitée, respectivement à l'article 1690 du Code Civil, la cession de dix (10) parts sociales, intervenue en date du 17 décembre 2007 par contrat sous seing privé, par Madame Sylviane Dummong-Kemp, prénommée, à Monsieur Christian Colinia, prénommé.

2. Ensuite, Monsieur Christian Colinia et la société anonyme holding EUROPEAN CONSULTANT UNION S.A., représentés comme indiqué ci-avant, seuls associés de la société après la cession de parts qui précède, déclarent procéder à la dissolution de la société à partir de ce jour.

3. A la même date la liquidation a eu lieu.

4. Par conséquent, la société à responsabilité limitée AIR-PUR a cessé d'exister à partir de cette date.

5. Les associés s'engagent expressément à prendre à leur charge tout passif pouvant éventuellement encore exister à charge de la société et inconnu à ce jour.

6. Les livres de la société resteront conservés pendant cinq ans à l'ancien siège social de la société.

7. Pour les publications et dépôts à faire, tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une expédition des présentes.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, représentés comme indiqué ci-avant, connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: S. Dummong-Kemp, C. Colinia, E. Schlessler.

Enregistré à Luxembourg, le 19 décembre 2007, LAC/2007/41815. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 janvier 2008.

E. Schlessler.

Référence de publication: 2008014947/227/50.

(080011796) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 2008.

Wellenstein SCI, Société Civile Immobilière.

Siège social: L-5465 Waldbredimus, 23, rue des Romains.

R.C.S. Luxembourg E 85.

DISSOLUTION

L'an deux mille sept, le dix-neuf décembre.

Par-devant Maître Frank Molitor, notaire de résidence à Dudelange, soussigné.

Ont comparu:

1. Stéphane Schanen, agent immobilier, né à Luxembourg le 17 septembre 1963, demeurant à L-5639 Mondorf-les-Bains, 34A, rue des Prunelles,

2. - François Kerschenmeyer, commerçant, né à Pétange le 13 juin 1962, demeurant à L-5465 Waldbredimus, 23, rue des Romains.

Les comparants déclarent être les seuls et uniques associés de WELLENSTEIN SCI, société civile immobilière avec siège social à L-5465 Waldbredimus, 23, rue des Romains, inscrite au Registre de Commerce de Luxembourg sous le numéro E 85, constituée suivant acte du notaire Frank Molitor de Dudelange du 20 mai 2003, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, Numéro 694 du 2 juillet 2003.

Le capital social est fixé à cent cinquante mille (150.000,-) euros, représenté par cent (100) parts d'intérêts d'une valeur nominale de mille cinq cents (1.500,-) euros chacune.

De commun accord, les associés ont décidé de dissoudre la Société avec effet immédiat.

La société a été liquidée par les associés se considérant comme liquidateurs aux droits des parties en ce sens que actifs et passifs de la Société seront attribués aux associés au prorata de leurs participations dans la Société.

De la sorte, sa liquidation se trouve ainsi clôturée, tout passif futur éventuel restant à la charge des associés proportionnellement à leur participation, étant entendu qu'envers les tiers créanciers ils restent tenus chacun pour une part et somme égales. Lesquels reconnaissent avoir été rendus attentifs sur ce point par le notaire.

Décharge est accordée au gérant pour l'exécution de son mandat.

Les livres et documents de la Société seront conservés pendant une durée de cinq (5) ans à L-5465 Waldbredimus, 23, rue des Romains.

Dont acte, fait et passé à Dudelange, en l'étude.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: S. Schanen, F. Kerschenmeyer, F. Molitor.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 24 décembre 2007, Relation: EAC/2007/16477. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Santioni.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Dudelange, le 7 janvier 2008.

F. Molitor.

Référence de publication: 2008014953/223/37.

(080011785) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 2008.

Febalux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9990 Weiswampach, 61, Duarrefstrooss.

R.C.S. Luxembourg B 93.755.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue le 15 juin 2007 à Weiswampach

L'Assemblée Générale a accepté la démission du commissaire au compte UNIVERSALIA (FIDUCIAIRE) SA. L'Assemblée décide de nommer comme commissaire au compte la société EWA REVISION SA ayant son siège social à L-9053 Ettelbrück, avenue J. F. Kennedy, 45 pour une période de trois (3) ans. Le mandat se terminera à l'issue de l'Assemblée Générale à tenir en 2010.

L'Assemblée accepte la démission de Monsieur Jean-Luc Bongen comme membre du conseil d'administration.

L'Assemblée décide de nommer Monsieur Marc Zeyen, domicilié à B-4790 Burg-Reuland, Lascheid, 22B, comme nouvel administrateur pour la durée restante de l'administrateur démissionnaire. Il est nommé pour une période de trois ans. Le mandat se terminera à l'issue de l'Assemblée Générale à tenir en 2010.

Ces décisions ont été adoptées à l'unanimité.

Pour copie conforme

S. Zeyen / M. Bongen

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2008014702/832/22.

Enregistré à Diekirch, le 14 janvier 2008, réf. DSO-CM00208. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(080011350) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 2008.

New Generation Investments Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 130.826.

L'an deux mille sept, le douze décembre.

Par-devant Maître Joëlle Baden, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

SLOANE SQUARE CAPITAL PARTNERS, LUXEMBOURG S.A., société anonyme, avec siège social à L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe,

ici représentée par Monsieur Frank Stolz-Page, employé privé, avec adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé, donnée à Luxembourg, le 11 décembre 2007.

Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le représentant(e) de la comparante et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec celui-ci.

Ladite comparante, représentée comme indiqué ci-avant, agissant en sa qualité d'associée unique de la société à responsabilité limitée NEW GENERATION INVESTMENTS LUXEMBOURG S.à r.l., ayant son siège social à L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe, (la «Société») inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 130.826, constituée suivant acte du notaire soussigné en date du 2 juillet 2007, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2108 du 26 septembre 2007.

Laquelle comparante, représentée comme indiqué ci-avant, requiert le notaire soussigné d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associée unique décide de modifier l'objet social de la Société et par conséquent l'article deux des statuts pour lui donner la teneur suivante:

Version française:

« **Art. 2.** La Société a pour objet l'acquisition de participations sous quelque forme que ce soit dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères ainsi que la gestion, le contrôle, la mise en valeur de ces participations.

La Société peut en particulier être nommée et agir en tant qu'associé gérant commandité d'une ou de plusieurs société (s) en commandite par actions, organisée sous la forme d'une société d'investissement à capital risque régie par la loi du 15 juin 2004, telle que modifiée, relative aux sociétés d'investissement en capital à risque (SICAR), ou non.

La Société pourra également acquérir par souscription, achat, et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette et en général toutes valeurs ou instruments financiers émis par toute entité publique ou privée.

La société peut participer dans la création, développement, gestion et le contrôle dans d'autres sociétés et entreprises.

La Société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets, marques de fabrique et autres droits intellectuels et incorporels ainsi que tous autres droits s'y rattachant ou pouvant les compléter.

La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder par voie de placement privé, à l'émission de parts sociales et obligations et d'autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de créances. La Société pourra prêter des fonds, en ce compris, sans limitation, ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations ou de valeurs, à ses filiales, sociétés affiliées et/ou à toute autre société. La Société pourra consentir des garanties ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations ou celles de ses filiales, sociétés affiliées ou de toute autre société. La Société pourra aussi nantir, grever, transférer, grever tout ou partie de ses avoirs.

La Société peut, d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à des investissements en vue d'une gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre le risque de crédit, les fluctuations monétaires, fluctuations de taux d'intérêt et tout autre risque.

La Société pourra accomplir toutes opérations commerciales, financières ou industrielles, ainsi que toutes transactions se rapportant à la propriété immobilière ou mobilière, qui directement ou indirectement favorisent ou se rapportent à la réalisation de son objet tel que décrit ci-dessus.»

Version anglaise:

« **Art. 2.** The object of the Company is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such participations.

The Company shall in particular be appointed as and act as the managing general partner of one or several corporate partnership(s) limited by shares organized as an investment company in risk capital governed by the law of 15 June 2004, as amended, relating to the investment company in risk capital («SICAR»), or not.

The Company may in particular acquire by subscription, purchase, and exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever.

It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise.

It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever.

The Company may borrow in any form except by way of public offer. It may issue by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities, which may be convertible into shares of the Company or not. The Company may lend funds including the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities to its subsidiaries, affiliated companies or to any other company. It may also give guarantees and grant securities in favour of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other company. The Company may further pledge, transfer, encumber or otherwise create security over all or over some of its assets.

The Company may generally employ any techniques and instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

The Company may carry out any commercial or financial operations and any transactions with respect to real estate or movable property, which directly or indirectly favour or relate to its object»

Deuxième résolution

L'associée unique décide de créer deux catégories de gérants et nomme pour une durée indéterminée

Version française:

en tant que gérants de classe A:

a) Mademoiselle Tatiana Malygina, Corporate Barrister, née le 23 octobre 1969 à Daugavpils (Latvia), avec adresse professionnelle à Bogatov, Zhukov, Malygina et Partners Bolshoi Palashevsky Pu.5, Room 432, Moscow, Russie,

b) Monsieur Gleb Ognnyannikov, Senior Investment Banker, né le 12 mai 1972 à St Petersburg (Russie), avec adresse professionnelle à Pr. Tshernyshevskovo 1, St Petersburg 191123, Russie,

c) Monsieur Arthur Akopyan, Telecommunications CFO, né le 23 avril 1973 à Sochi (Russie), avec adresse au 16 Osennyya st., apt. 21, Moscow, Russie,

en tant que gérant de classe B:

Monsieur Joseph Mayor, Companies Director, né le 24 mai 1962 à Durban (Afrique du Sud), avec adresse professionnelle au 6, rue Adolphe, L-1116, Luxembourg.

Version anglaise:

as managers of the class A:

a) Ms Tatiana Malygina, Corporate Barrister, born on 23rd of October 1969 in Daugavpils (Latvia), with professional address at Bogatov, Zhukov, Malygina et Partners Bolshoi Palashevsky Pu.5, Room 432, Moscow, Russia,

b) Mr Gleb Ognyanikov, Senior Investment Banker, born on 12th of May 1972 in St Petersburg (Russia), with professional address at Pr. Tshernyshevskovo 1, St Petersburg 191123, Russia,

c) Mr Arthur Akopyan, Telecommunications CFO, born on 23rd of April 1973 in Sochi (Russia), residing at 16 Osenyaya st., apt. 21, Moscow, Russia,

as manager of the class B:

Mr Joseph Mayor, Companies Director, born on 24th of May 1962 in Durban (South Africa), with professional address at 6, rue Adolphe, L-1116, Luxembourg.

Troisième résolution

L'associée unique décide de modifier l'article douze des statuts pour lui donner la teneur suivante:

Version française:

« **Art. 12.** La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants ont été désignés, ils formeront un Conseil de gérance. Ils pourront être nommés comme gérants de classe A et de classe B. Le ou les gérant(s) n'ont pas besoin d'être associés. Le ou les gérants sont désignés, révoqués ad nutum et remplacés par l'assemblée des associés, par une résolution adoptée par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Vis-à-vis des tiers, le ou les gérant(s) ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour exécuter et approuver les actes et opérations en relation avec l'objet social et sous réserve du respect des dispositions du présent article 12.

Tous les pouvoirs non expressément réservés par la loi ou les présents statuts à l'assemblée générale des associés sont de la compétence du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, de la compétence du Conseil de gérance.

L'assemblée des associés ou le gérant unique, ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de gérance pourra déléguer ses compétences pour des opérations spécifiques à un ou plusieurs mandataires ad hoc.

L'assemblée des associés ou le gérant unique, ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de gérance déterminera la responsabilité du mandataire et sa rémunération (si tel est le cas), la durée de la période de représentation et n'importe quelles autres conditions pertinentes de ce mandat.

Pour les contrats, conventions ou tous actes de toute forme engageant la Société pour un montant n'excédant pas cent mille euros (100.000,- EUR), la Société sera engagée par la seule signature d'un gérant quelconque de la classe A ou de la classe B.

Pour les contrats, conventions ou tous actes de toute forme engageant la Société pour un montant excédant cent mille euros (100.000,- EUR), la Société sera engagée par la signature conjointe d'un gérant quelconque de la classe A et obligatoirement celle du gérant de la classe B.

En particulier, tous les membres du Conseil de gérance seront informés par écrit de tout investissement et/ou de toute transaction et seront convoqués à une réunion à tenir afin de prendre les résolutions en relations avec lesdites transactions. En outre, toutes les décisions en relation avec lesdites transactions seront prises par une majorité des membres du Conseil de gérance.

En cas de pluralité de gérants, avis écrit de toute réunion du Conseil de gérance sera donné à tous les gérants par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopie, au moins 24 heures avant l'heure prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence. On pourra passer outre cette convocation si les gérants sont présents ou représentés au Conseil de gérance et s'ils déclarent avoir été informés de l'ordre du jour. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du Conseil de gérance se tenant à une heure et à un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le Conseil de gérance. Tout gérant pourra se faire représenter en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopie un autre gérant comme son mandataire. Les gérants peuvent également voter par appel téléphonique, à confirmer par écrit. Le Conseil de gérance ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité au moins des gérants est présente ou représentée à la réunion du Conseil de gérance. Nonobstant les dispositions qui précèdent, une décision du Conseil de gérance peut également être prise par voie circulaire et résulter d'un seul ou de plusieurs documents contenant les résolutions et signés par tous les membres du Conseil de gérance sans exception. La date d'une telle décision sera la date de la dernière signature.»

Version anglaise:

« **Art. 12.** The Company is managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. They may be elected as class A and class B managers. The manager(s) need not to be

shareholders. The manager(s) are appointed, revoked ad nutum and replaced by the general shareholder meeting, by a decision adopted by partners owning more than half of the share capital.

In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article 12 shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by law or the present articles of association to the general meeting of shareholders fall within the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

The general shareholders meeting or the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may subdelegate his powers for specific tasks to one or several ad hoc agents.

The general shareholders meeting or the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

For all general matters including agreements, conventions and acts binding the company not exceeding one hundred thousand euro (EUR 100,000.-), the company shall be bound by the single signature of any member of the class A or the class B.

For all general matters including agreements, conventions and acts binding the company exceeding One hundred thousand euro (EUR 100,000.-), the company shall be bound by the joint signature of any member of the class A and compulsorily by the signature of the manager of the class B.

More specifically, all Board members shall be informed in written of any investment and/or disposal transactions and will be convened to a meeting to be held in order to pass resolutions on such transactions. Furthermore, all decisions related to such transactions shall be adopted by the majority of any of the Board members present or represented.

In case of plurality of managers, written notices of any meeting of the board of managers will be given to all managers, in writing or by cable, telegram, telefax or telex, at least 24 hours in advance of the hour set for such meeting, except in circumstances of emergency. This notice may be waived if all the managers are present or represented, and if they state that they have been informed on the agenda of the meeting. Separate notice shall not be required for individual meetings held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by a resolution of the board of managers. Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing or by cable, telegram, telefax or telex another manager as his proxy. Managers may also cast their vote by telephone confirmed in writing. The board of managers can deliberate or act validly only if at least the majority of its members are present or represented at a meeting of the board of managers. Notwithstanding the foregoing, a resolution of the board of managers may also be passed in writing in which case it shall consist of one or several documents containing the resolutions and signed by each and every manager. The date of such a resolution shall be the date of the last signature.»

Quatrième résolution

L'associée unique décide de modifier l'article dix-sept des statuts en ajoutant l'alinéa suivant à la fin de l'article:

Version française:

Des acomptes sur dividende peuvent être distribués, à tout moment dans les conditions suivantes:

- (i) un relevé de comptes ou un inventaire ou un rapport est établi par le gérant ou le conseil de gérance;
 - (ii) ce relevé de comptes ou un inventaire ou un rapport indique que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution; il est entendu que le montant devant être distribué ne peut dépasser les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice, majoré des bénéfices reportés et réserves distribuables mais minoré des pertes reportées et des sommes à affecter à la réserve légale;
 - (iii) la décision de verser un acompte sur dividende est prise par l'associé unique ou l'assemblée générale des associés;
- et
- (iv) il a été établi que les droits des créanciers de la Société ne sont pas menacés.

Version anglaise:

Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

- (i) a statement of accounts or an inventory or report is established by the manager or the board of managers;
- (ii) this statement of accounts, inventory or report shows that sufficient funds are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed realized profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to the statutory reserve;
- (iii) the decision to pay interim dividends is taken by the sole partner or the general meeting of partners; and
- (iv) it has been established that the rights of the creditors of the Company are not threatened.

Cinquième résolution

Version française:

L'associée unique décide qu'en cas de divergences entre les versions anglaise et française des statuts, la version anglaise prévaut.

Version anglaise:

The sole shareholder resolves that in case of divergences between the English and the French texts of the articles of incorporation, the English version will prevail;

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: F. Stolz-Page, J. Baden.

Enregistré à Luxembourg, le 14 décembre 2007, LAC/2007/40972. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour expédition conforme délivrée à la Société sur demande aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 janvier 2008.

J. Baden.

Référence de publication: 2008014962/7241/209.

(080011316) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 2008.

Portfolio B.P. Conseil, Société Anonyme Holding (en liquidation).

Siège social: L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 89.007.

CLOTURE DE LIQUIDATION

L'Assemblée Générale Extraordinaire de PORTFOLIO B.P. CONSEIL (la «Société») qui s'est tenue le 14 décembre 2007 a décidé de prononcer la clôture de la liquidation de la Société.

Les livres et documents sociaux resteront déposés auprès de BANQUE PRIVEE EDMOND DE ROTHSCHILD EUROPE, 20, boulevard Emmanuel Servais, L-2535 Luxembourg où ils seront conservés pendant cinq ans.

A la clôture de la liquidation, la totalité du produit de liquidation a été distribuée aux actionnaires de la Société. En conséquence, aucun solde ne sera déposé auprès de la Caisse de Consignation à Luxembourg.

Luxembourg, le 28 décembre 2007.

Le Liquidateur

Référence de publication: 2008014293/1183/18.

Enregistré à Luxembourg, le 18 janvier 2008, réf. LSO-CM06550. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080011817) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 2008.

WCC Germany S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 115.897.

Par résolution signée en date du 21 décembre 2007, les associés ont décidé de transférer le siège social de la société du 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg au 7A, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg avec effet au 15 décembre 2007.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 janvier 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008014297/581/15.

Enregistré à Luxembourg, le 17 janvier 2008, réf. LSO-CM05956. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080011555) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 2008.

Arsinoe S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1730 Luxembourg, 29, rue de l'Hippodrome.
R.C.S. Luxembourg B 54.680.

—
*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires
tenue au siège social à Luxembourg, le 17 décembre 2007*

La démission de Madame Scheifer-Gillen Romaine de son poste d'administrateur de la société est acceptée.

Monsieur Vegas-Pieroni Louis, expert-comptable, né le 26 septembre 1967 à Fameck (France), domicilié professionnellement au 17, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg, est nommé nouvel administrateur de la société pour une période d'un an. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2008.

La démission de Monsieur Schaus Adrien de son poste de commissaire aux comptes est acceptée.

Monsieur Donati Régis, expert-comptable, né le 19 décembre 1965 à Briey (France), domicilié professionnellement au 17, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg, est nommé nouveau commissaire aux comptes de la société pour une période d'un an. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2008

Pour extrait sincère et conforme

ARSINOE S.A.

G. Diederich / A. De Bernardi

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2008014384/545/23.

Enregistré à Luxembourg, le 16 janvier 2008, réf. LSO-CM05615. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080011513) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 2008.

Leader Wood S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8832 Rombach-Martelange, 5, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 125.151.

—
Réunion du Conseil d'Administration du 30 avril 2007

Ce jour, à 19.00 heures, les membres du Conseil d'Administration se sont réunis.

A l'unanimité, les résolutions suivantes sont prises par les membres:

- Démission de Mme Carine Godenir de sa fonction d'Administrateur délégué.
- Nomination de Mme Sabrina Libart, assistante sociale, demeurant à B-6637 Fauvillers, Malmaison en tant qu'Administrateur Délégué avec pouvoir d'engager la société par sa seule signature.

La séance est levée à 19.30 heures.

FOREST WOOD COMPANY / EXPLOITATIONS FORESTIERES DEUMER PIERRE sprl

S. Libart / P. Deumer

Gérante / Gérant

C. Godenir

Référence de publication: 2008014380/8506/20.

Enregistré à Luxembourg, le 8 janvier 2008, réf. LSO-CM02204. - Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080011363) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 2008.

Leader Wood S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8832 Rombach-Martelange, 5, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 125.151.

—
Assemblée Générale Extraordinaire du 30 avril 2007

Ce jour, à 18.00 heures, les actionnaires se sont réunis en Assemblée Générale Extraordinaire.

L'intégralité du capital est représentée.

L'Assemblée désigne M. Pierre Deumer en tant que Président et Mme Sabrina Libart en tant que scrutateur.

A l'unanimité, les résolutions suivantes sont prises:

- Le nombre d'Administrateurs est fixé à quatre;

- nomination de Mme Sabrina Libart, assistante sociale, demeurant à B-6637 Fauvillers, Malmaison en tant qu'Administrateur;

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18.30 heures.

FOREST WOOD COMPANY SARL / EXPLOITATIONS FORESTIERES DEUMER PIERRE sprl

S. Libart / P. Deumer

Gérante / Gérant

Référence de publication: 2008014381/8506/21.

Enregistré à Luxembourg, le 8 janvier 2008, réf. LSO-CM02202. - Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080011363) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 2008.

Tipper Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 79.776.

—
*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires
tenue au siège social à Luxembourg, le 6 juillet 2007*

Monsieur Heitz Jean-Marc, Monsieur Reggiori Robert et Monsieur Kara Mohammed sont renommés administrateurs pour une nouvelle période de trois ans. Monsieur De Bernardi Alexis est renommé commissaire aux comptes pour la même période. Leurs mandats viendront à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2010.

Pour extrait sincère et conforme

TIPPER HOLDING S.A.

R. Reggiori / J.-M. Heitz

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2008014385/545/18.

Enregistré à Luxembourg, le 16 janvier 2008, réf. LSO-CM05611. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080011521) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 2008.

cellixx S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 124.330.

Par la présente, nous dénonçons le siège social de la société CELLIXX S.A. avec effet immédiat.

Le 24 décembre 2007.

KARTHEISER MANAGEMENT Sarl

J.-M. Boden

Référence de publication: 2008014311/510/12.

Enregistré à Luxembourg, le 16 janvier 2008, réf. LSO-CM05446. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080011301) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 2008.

Investment Circle S.A., Société Anonyme (en liquidation).

Siège social: L-2430 Luxembourg, 28, rue Michel Rodange.

R.C.S. Luxembourg B 85.904.

—
Extrait des résolutions prises par le Conseil des Liquidateurs de la Société en date du 9 novembre 2007

Le siège social de la Société a été transféré du 37, rue d'Anvers, L-1130 Luxembourg au 28, rue Michel Rodange, L-2430 Luxembourg, avec effet au 1^{er} janvier 2008.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 janvier 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008014283/280/14.

Enregistré à Luxembourg, le 16 janvier 2008, réf. LSO-CM05757. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080011401) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 2008.

WCC Europe S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 36.000,00.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.
R.C.S. Luxembourg B 114.577.

Par résolution signée en date du 21 décembre 2007, les associés ont décidé de transférer le siège social de la société du 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg au 7A, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg avec effet au 15 décembre 2007.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 janvier 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008014298/581/15.

Enregistré à Luxembourg, le 17 janvier 2008, réf. LSO-CM05958. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080011552) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 2008.

Recama S.A., Société Anonyme Holding (en liquidation).

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R.C.S. Luxembourg B 20.552.

CLOTURE DE LIQUIDATION

Extrait

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société tenue le 28 novembre 2007, enregistré à Luxembourg, le 30 novembre 2007, LAC/2007/38334, que l'assemblée a décidé de clôturer la liquidation et à pris les résolutions suivantes en application de la loi 10 août 1915 relatif aux sociétés commerciales et conformément à l'article 9 de ladite loi.

- que les livres et documents sociaux resteront déposés et conservés pendant cinq ans à l'ancien siège de la société: 5, boulevard de la Foire L-1528 Luxembourg
- que les sommes et valeurs éventuelles revenant aux créanciers ou aux associés qui ne seraient pas présentés à la clôture de la liquidation seront déposés au même ancien siège social au profit de qui il appartiendra.

Pour extrait conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 décembre 2007.

Pour la société

J. Elvinger

Notaire

Référence de publication: 2008014291/211/22.

(080011815) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 2008.

BRE/Europe 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.
R.C.S. Luxembourg B 94.375.

Extrait de la résolution de l'associé unique de la Société prise en date du 19 décembre 2007

En date du 19 décembre 2007, l'associé unique de la Société a décidé de transférer le siège social de la Société de 20, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg au 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg, avec effet au 2 janvier 2008.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 janvier 2008.

BRE EUROPE 2 S.à.r.l.

Signature

Référence de publication: 2008014282/250/17.

Enregistré à Luxembourg, le 18 janvier 2008, réf. LSO-CM06659. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080011364) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 2008.

Med-Tel International Holdings S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 70.430.

Extrait des résolutions circulaires du conseil d'administration du 13 novembre 2007

Le siège social de la société est transféré du 5, boulevard de la Foire à Luxembourg au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

Luxembourg, le 21 décembre 2007.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2008014284/534/15.

Enregistré à Luxembourg, le 16 janvier 2008, réf. LSO-CM05441. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080011598) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 2008.

Nortel Networks S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 73.356.

Lors de l'Assemblée Générale Annuelle tenue en date du 30 novembre 2007, les actionnaires ont décidé de renouveler les mandats des personnes suivantes:

Renouvellement du mandat des administrateurs suivants pour une période venant à échéance lors de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes annuels de l'exercice se terminant au 31 décembre 2007 et qui se tiendra en 2008:

- Stefan Kitze, avec adresse au 20A, Beethovenstrasse, D-65779 Kelkheim, Allemagne
- Christian Waida, avec adresse à Maidenhead Office Park Westacott Way, SL6 3QH Maidenhead-Berkshire, Royaume-Uni
- Robert Haitsma, avec adresse au 42-72, Siriusdreef, NL-2132 Hoofddorp, Pays-Bas

Renouvellement du mandat de commissaire de Monsieur Anthony James McArdle, avec adresse à Meldon Road, Melton IP12 1NY Woodbridge, Suffolk, Royaume-Uni, pour une période venant à échéance lors de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes annuels de l'exercice se terminant au 31 décembre 2007 et qui se tiendra en 2008.

Il a également été décidé de transférer le siège social du 20, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg avec effet au 16 novembre 2007.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 janvier 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008014286/581/25.

Enregistré à Luxembourg, le 21 janvier 2008, réf. LSO-CM06992. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080011671) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 2008.

Diam International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 5.000.000,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 131.153.

Par résolution signée en date du 21 décembre 2007, l'associé unique a pris les décisions suivantes:

- Acceptation de la démission de Monsieur Davy Beaucé, avec adresse professionnelle au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, de son mandat de gérant A avec effet au 1^{er} janvier 2008.
- Acceptation de la démission de Monsieur Stefaan Vansteenkiste, avec adresse à THE HOLDING CHELSFIELD HILL, BR6 7SL Orpington, Royaume-Uni, de son mandat de gérant B avec effet au 1^{er} janvier 2008.
- Nomination de Monsieur Russell Faulkner, avec adresse professionnelle au 25, St. George Street, W1S 1FS Londres, Royaume-Uni, en tant que gérant A avec effet au 1^{er} janvier 2008 et pour une durée indéterminée.
- Nomination de Monsieur Philippe Leclercq, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, en tant que gérant B avec effet au 1^{er} janvier 2008 et pour une durée indéterminée.

Il a également été décidé de transférer le siège social du 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg avec effet au 1^{er} janvier 2008.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 janvier 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008014285/581/23.

Enregistré à Luxembourg, le 21 janvier 2008, réf. LSO-CM06963. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080011646) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 2008.

Olcese Finance S.A., Société Anonyme (en liquidation).

Siège social: L-1413 Luxembourg, 3, place Dargent.

R.C.S. Luxembourg B 52.856.

—
CLOTURE DE LIQUIDATION

Extraits des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 20 décembre 2007

- L'assemblée prononce la clôture de la liquidation de la société.
- L'assemblée décide en outre que les livres et documents sociaux resteront déposés et conservés pendant cinq ans au moins à l'adresse: L-1413 Luxembourg, 3, Place Dargent (auprès de la société C.T.P.).

P. Isler

Liquidateur

Référence de publication: 2008014288/696/16.

Enregistré à Luxembourg, le 16 janvier 2008, réf. LSO-CM05491. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080011803) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 2008.

Chedar S.A., Société Anonyme (en liquidation).

Siège social: L-1413 Luxembourg, 3, place Dargent.

R.C.S. Luxembourg B 119.284.

—
CLOTURE DE LIQUIDATION

Extraits des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 28 décembre 2007

- L'assemblée prononce la clôture de la liquidation de la société.
- L'assemblée décide en outre que les livres et documents sociaux resteront déposés et conservés pendant cinq ans au moins à l'adresse: L-1413 Luxembourg, 3, Place Dargent (auprès de la société C.T.P.).

T. Herkrath

Liquidateur

Référence de publication: 2008014289/696/16.

Enregistré à Luxembourg, le 16 janvier 2008, réf. LSO-CM05486. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080011804) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 2008.

Belfilux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 38.185.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

F. Mangen

Administrateur

Référence de publication: 2008014554/750/13.

Enregistré à Luxembourg, le 16 janvier 2008, réf. LSO-CM05318. - Reçu 28 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080011623) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 2008.

MP3 Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 113.657.

Extrait des décisions prises par les associés en date du 21 décembre 2007

1. La société anonyme MONTEREY SERVICES S.A. a démissionné de son mandat de gérant.
2. La société anonyme EURO MANAGEMENT SERVICES S.A. a démissionné de son mandat de gérant.
3. La société à responsabilité limitée UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES S.à r.l. a démissionné de son mandat de gérant.
4. Monsieur Hans de Graaf, administrateur de sociétés, né à Reeuwijk (Pays-Bas), le 19 avril 1950, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé comme gérant pour une durée indéterminée.
5. Madame Monique Juncker, administrateur de sociétés, née à Ettelbrück (Grand-Duché de Luxembourg), le 9 avril 1964, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommée comme gérant pour une durée indéterminée.
6. Mademoiselle Nancy Bleumer, administrateur de sociétés, née à Doetinchem (Pays-Bas), le 30 novembre 1971, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommée comme gérant pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 3 janvier 2008.

Pour extrait sincère et conforme

Pour MP3 HOLDINGS S.à r.l.

FORTIS INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2008014473/29/28.

Enregistré à Luxembourg, le 17 janvier 2008, réf. LSO-CM05999. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080011508) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 2008.

Faune Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 62.514.

Extrait des décisions prises lors de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement et par le conseil d'administration en date du 31 octobre 2007

1. Monsieur Daniel Galhano a démissionné de son mandat d'administrateur.
2. Monsieur Pietro Longo, administrateur de sociétés, né à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), le 13 septembre 1970, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2009.
3. Monsieur Pierantonio Dal Lago, pré-qualifié, a été nommé président du conseil d'administration.

Luxembourg, le 2 janvier 2008.

Pour extrait sincère et conforme

Pour FAUNE HOLDING S.A.

FORTIS INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2008014474/29/21.

Enregistré à Luxembourg, le 17 janvier 2008, réf. LSO-CM05996. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080011510) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 2008.

Müller Freßnapf GmbH, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6776 Grevenmacher, 2, route Nationale 1.
R.C.S. Luxembourg B 68.372.

In Folge des Abtretungsvertrages vom 19. Dezember 2007 stellt sich die neue Aufteilung der Gesellschaftsanteile der MÜLLER FRESSNAPF GmbH wie folgt zusammen:

	Anteile
- FRESSNAPF BETEILIGUNGS GmbH, mit Sitz in D-47809 Krefeld, Westpreussenerstrasse 32-38	67
- Herr Herbert Müller, wohnhaft in D-54518 Bergweiler, Borweg 27	41
- Frau Ingrid Spang, wohnhaft in D-54518 Bergweiler, Borweg 27	40
- Herr Daniel Müller, wohnhaft in D-54518 Bergweiler, Kirchstrasse 1	26
- Herr Oliver Müller, wohnhaft in D-54518 Bergweiler, Borweg 27	26
Total:	200

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 19. Dezember 2007.

FIDUCIAIRE HELLERS, KOS & ASSOCIES S.à.r.l.

Signature

Référence de publication: 2008014463/7262/22.

Enregistré à Luxembourg, le 8 janvier 2008, réf. LSO-CM02270. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080010978) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 2008.

Finsevi S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 58.811.

*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires
tenue au siège social à Luxembourg, le 20 décembre 2007*

Monsieur Paoletti Vittorio et Monsieur Vegas-Pieroni Louis sont renommés administrateurs pour une nouvelle période de deux ans. Leurs mandats viendront à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2009.

Monsieur Gianello Lorenzo, juriste, né le 25 décembre 1976 à Rome (Italie), domicilié professionnellement au 17, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg, est nommé nouvel administrateur de la société en remplacement de Madame Ries-Bonani Marie-Fiore, administrateur sortant. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2009.

Monsieur Heitz Jean-Marc, comptable, né le 28 septembre 1958 à Luxembourg, domicilié professionnellement au 17, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg, est nommé nouveau commissaire-aux-comptes en remplacement de Monsieur Schaus Adrien, commissaire aux comptes sortant. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2009.

Pour extrait sincère et conforme

FINSEVI S.A.

L. Vegas-Pieroni / L. Gianello

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2008014386/545/24.

Enregistré à Luxembourg, le 17 janvier 2008, réf. LSO-CM06064. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080011527) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 2008.

Exellair S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 88.218.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

F. Mangen

Administrateur

Référence de publication: 2008014557/750/13.

Enregistré à Luxembourg, le 16 janvier 2008, réf. LSO-CM05314. - Reçu 24 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080011629) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 2008.